



# Plan Climat Air Energie Territorial 2025-2031

## Tome 5 - Évaluation Environnementale Stratégique

 **CARBONE CONSULTING**  
L'environnement source d'innovation et compétitivité



*Version 1 du 28/05/2025*

© Flers Agglo

L'ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de Flers Agglo. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l'objet d'une demande écrite aux autorités compétentes au sein de Flers Agglo.



41 rue de la Boule 61103 Flers

Standard : 02 33 64 66 00

[www.flers-agglo.fr](http://www.flers-agglo.fr)

Publié par Flers Agglo, juin 2025.

## SOMMAIRE

<b>1. METHODE.....</b>	<b>5</b>
<b>1.1. OBJECTIFS.....</b>	<b>5</b>
<b>1.2. LES ETAPES DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE (EES) .....</b>	<b>5</b>
1.2.1. L'analyse de l'état initial de l'environnement.....	5
1.2.2. Articulation avec les plans et programmes.....	6
1.2.3. Justification des choix retenus pour établir la stratégie Air Energie Climat Territoriale.....	6
1.2.4. Incidences environnementales prévisibles sur l'environnement .....	7
1.2.5. Évaluation Natura 2000.....	8
1.2.6. Élaborer un dispositif de suivi de l'évaluation environnementale.....	9
<b>2. LE PCAET : UNE DEMARCHE CONCERTEE, CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE, LES CITOYENS ET LES HABITANTS.....</b>	<b>9</b>
<b>3. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>16</b>
<b>4. ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES ...</b>	<b>21</b>
<b>4.1. PRISE EN COMPTE DES STRATEGIES NATIONALES .....</b>	<b>21</b>
4.1.1. Prise en compte de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi Energie Climat .....	22
4.1.2. Prise en compte de la deuxième Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC2)	23
4.1.3. Prise en compte du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).....	25
<b>4.2. LA PRISE EN COMPTE DES STRATEGIES REGIONALES.....</b>	<b>26</b>
4.2.1. Prise en compte du SRADDET.....	26
<b>4.3. LA PRISE EN COMPTE DES STRATEGIES LOCALES.....</b>	<b>33</b>
4.3.1. Prise en compte de l'AMI « Territoires Durables 2030 » .....	33
<b>5. JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE AIR-ENERGIE-CLIMAT .....</b>	<b>34</b>
<b>5.1. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU SCENARIO DU PCAET .....</b>	<b>34</b>
<b>5.2. SCENARIO RETENU .....</b>	<b>34</b>
<b>5.3. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE PCAET .....</b>	<b>50</b>
<b>6. L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU PCAET .....</b>	<b>58</b>
<b>6.1. LES IMPACTS POSITIFS DES ACTIONS SUR LES THEMATIQUES DU PCAET ET L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>75</b>
<b>6.2. LES IMPACTS NEGATIFS ET LES POINTS DE VIGILANCE CIBLES A QUELQUES THEMATIQUES ....</b>	<b>78</b>

<b>7. ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000 .....</b>	<b>80</b>
<b>7.1. ÉTAT DES LIEUX .....</b>	<b>80</b>
<b>7.2. ÉVALUATION DES IMPACTS POTENTIELS DU PCAET SUR LES SITES NATURA 2000.....</b>	<b>81</b>
<b>7.3. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES ZONES NATURA 2000 .....</b>	<b>82</b>
<b>8. MESURES ENVISAGÉES POUR « ÉVITER, RÉDUIRE ET SI POSSIBLE COMPENSER » LES CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES DU PCAET.....</b>	<b>83</b>
<b>9. DISPOSITIF DE SUIVI ET INDICATEURS DU PCAET.....</b>	<b>85</b>
<b>10. SUIVI DU PCAET ENVISAGÉ PAR LA COLLECTIVITÉ .....</b>	<b>86</b>

## 1. Méthode

### 1.1. Objectifs

L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) est un **processus visant à intégrer l'environnement** dans l'élaboration d'un projet ou d'un document de planification, et ce dès les phases qui précèdent la réflexion (source : ministère de la transition écologique et solidaire).

Elle est **obligatoire pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** depuis le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 qui a modifié l'article R. 122-17 du code de l'environnement.

L'évaluation environnementale poursuit plusieurs objectifs :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du PCAET, éléments fournis à travers l'élaboration de l'État Initial de l'Environnement (EIE) ;
- Aider pour les choix d'orientation de la stratégie Climat Air Énergie du PCAET au regard des impacts environnementaux possibles ;
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques ;
- Préparer le suivi des impacts environnementaux de la mise en œuvre du PCAET.

### 1.2. Les étapes de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)

#### 1.2.1. L'analyse de l'état initial de l'environnement

L'État Initial de l'Environnement (EIE), comprend les différentes thématiques environnementales à aborder dans le cadre de l'évaluation environnementale, permettant ainsi de mettre en parallèle les 3 démarches. Cette étape a permis d'identifier les premiers enjeux environnementaux qui ont servi de base à la réflexion pour la suite de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) du PCAET.

- Une analyse des thématiques environnementales proposée au sein de l'EIE est réalisée, en identifiant bien la compréhension de la thématique, et les sources de données ;
- De plus, l'état initial de l'environnement présente une synthèse du diagnostic du PCAET. L'objectif étant de s'assurer que les thématiques du PCAET sont prises en compte au sein de l'EIE.

### 1.2.2. Articulation avec les plans et programmes

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion de la collectivité. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

➤ **Le PCAET a pour objectifs :**

- De réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire (volet « atténuation »);
- D'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

➤ **Le PCAET doit prendre en compte (signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ») :**

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (le territoire n'a pas de SCoT) ;
- Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte. Le SRADDET modifié de la Région Normandie a été adopté en printemps 2024.

➤ **Le PCAET doit être compatible avec (signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales ») :**

- Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) : sur la communauté d'agglomération de Flers Agglo, aucun PPA n'est applicable pour l'instant.

### 1.2.3. Justification des choix retenus pour établir la stratégie Air Energie Climat Territoriale

Il s'agit d'un résumé issu des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du PCAET. L'évaluation environnementale stratégique retrace également l'histoire de l'élaboration du PCAET, les débats qui ont pu animer la rédaction des propositions. Il est également précisé le poids des incidences environnementales dans le choix des orientations parmi les différentes alternatives.

L'évaluation environnementale stratégique fait le lien entre les enjeux environnementaux de l'état initial de l'environnement et les enjeux du PCAET, et analyse le scénario du PCAET au regard de ces enjeux.

### 1.2.4. Incidences environnementales prévisibles sur l'environnement

Chacune des thématiques environnementales stratégiques est analysée pour chaque action de la Stratégie Climat Air Energie. L'évaluation environnementale vise à analyser les incidences prévisibles sur l'environnement de la mise en œuvre du PCAET, notamment dans la mise en œuvre effective des actions :

- **Par l'élaboration d'une grille de suivi de l'évaluation environnementale stratégique** : enjeux environnementaux, traduction dans le scénario du PCAET et dans le programme d'actions ;
- **Par l'élaboration d'une grille d'analyse multicritère du programme d'actions** : les actions ont été analysées une à une, en les croisant avec des thématiques reprenant les principaux enjeux de l'état initial de l'environnement.

Au total 4 axes ont été définies pour évaluer les incidences du plan d'actions sur les thématiques de l'EIE. Le choix des thématiques est détaillé dans la partie « Synthèse de l'EIE et des enjeux environnementaux » ; leur définition permet de proposer une analyse plus synthétique et pertinente, en cohérence avec les vulnérabilités du territoire.

Une analyse croisée a été élaborée pour identifier les plus-values et les moins-values environnementales directement attribuables au Plan Climat, à l'échelle de la stratégie et du plan d'actions.

Cette analyse est présentée au travers du code couleur ci-dessous :

Incidence positive
Incidence neutre
Incidence potentiellement négative : « point de vigilance »
Incidence négative

Une incidence positive signifie que l'action n'a que des retombées bénéfiques sur la thématique. Une incidence neutre signifie qu'il n'y a à priori aucun effet notable de l'action sur la thématique, en lien avec le PCAET. Un « point de vigilance » signifie qu'un impact potentiellement négatif est possible. Il est alors nécessaire de s'assurer que le projet le prendra en compte pour l'éviter. A l'inverse d'un point de vigilance, une incidence négative ne peut être évitée, il apparaît donc nécessaire d'appliquer des mesures compensatoires pour réduire ou annuler totalement ces effets. Les incidences prennent en compte les effets directs et indirects des actions.

De plus, ont été mises en avant dans le tableau de l'analyse les incidences positives et négatives qui ont participé à l'évaluation des actions. Ces incidences sont ciblées pour être en lien avec les enjeux du PCAET. Cette partie permettra de détailler et de faciliter

la compréhension des choix opérés ainsi que de rendre compte des incidences cumulées pour chaque action.

**Pour rappel, les axes stratégiques du plan d’actions sont les suivants :**

AXES	Intitulé
AXE 1	Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire
AXE 2	Développer l’offre de proximité, l’accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives
AXE 3	Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie
AXE 4	Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique.

Pour les actions dont l’analyse a révélé soit une incidence négative, soit le plus souvent un « point de vigilance », les corrections nécessaires ont été apportées à la fiche action. C’est-à-dire que le point de vigilance repéré a fait l’objet d’un retour vers la fiche-action pour bien y mentionner les mesures de précaution ou d’évitement à prendre lors de la mise en œuvre de cette action.

**Des mesures d’évitement, de réduction ou des mesures compensatoires** sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET. En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET, permettant de maintenir les différents aspects de l’environnement dans un état équivalent (voire meilleur) à celui observé antérieurement.

La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l’amélioration de la qualité de l’air, a permis d’intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l’environnement.

### 1.2.5. Évaluation Natura 2000

L’évaluation des incidences Natura 2000, dans le respect de l’article R414-23 du code de l’environnement, passe par une évaluation préliminaire, puis éventuellement une évaluation plus approfondie.

Sont ainsi visées et analysées les incidences :

- Vis-à-vis des objectifs de conservation du (ou des) site(s) de la zone d’influence du PCAET ;
- De la mise en œuvre du PCAET sur les espèces et habitats d’intérêt communautaire ayant justifié la désignation du (ou des) site(s) en question.

Il pourra ainsi être précisé le caractère significatif des incidences de la mise en œuvre du PCAET au regard de l'intégrité du site Natura 2000 et de la cohérence du réseau Natura 2000 dans sa globalité.

L'évaluation de la mise en œuvre du PCAET sur les sites Natura 2000 comprend une identification des sites présents sur le territoire de la CA Flers Agglo, ainsi qu'une justification de la « non atteinte » de l'objectif de conservation du site Natura 2000, de manière synthétique mais argumentée.

Un site Natura 2000 est présent sur la CA Flers Agglo, « **Le Marais du Grand Hazé** » qui bénéficie d'une zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive Habitat Faune Flore.

### **1.2.6. Élaborer un dispositif de suivi de l'évaluation environnementale**

Il s'agit de conceptualiser et de mettre en place un dispositif de suivi du PCAET, et de l'évaluation environnementale, simple et adapté au territoire.

Le dispositif de suivi comprend les indicateurs de résultat et les indicateurs de suivi pour chacune des fiches actions du PCAET.

L'objectif est de définir un système de suivi opérationnel, reprenant :

- Les objectifs prioritaires pour le PCAET (en lien direct avec l'énergie, l'air et le climat) ;
- Les enjeux environnementaux de l'état initial de l'environnement ;
- La disponibilité des données afin de mesurer dans le temps ces indicateurs.

Dans le cadre de l'EES, quelques indicateurs complémentaires ont été définis, afin d'affiner la prise en compte de l'environnement dans le PCAET.

## **2. Le PCAET : une démarche concertée, concertation avec les acteurs du territoire, les citoyens et les habitants**

Selon les termes du guide de l'ADEME intitulé PCAET - COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE : « *la mise en œuvre du PCAET repose sur un socle : celui de la concertation associant citoyens, acteurs du territoire, experts, et ce, le plus tôt possible dans la démarche. Elle est au cœur d'un mouvement, allant du portage politique en amont, à l'animation, la sensibilisation, la mobilisation et l'implication, en aval* ».

Afin de poursuivre ces objectifs, la concertation du PCAET de Flers agglomération a été menée tout au long du processus d'élaboration du document. Elle a permis de nourrir la réflexion lors de chaque phase du projet, de la construction de la stratégie à la définition du plan d'actions.

Les différentes méthodologies et contributions des différents temps de concertation sont développés plus en détail dans le tome 2 du PCAET (stratégie et concertation).

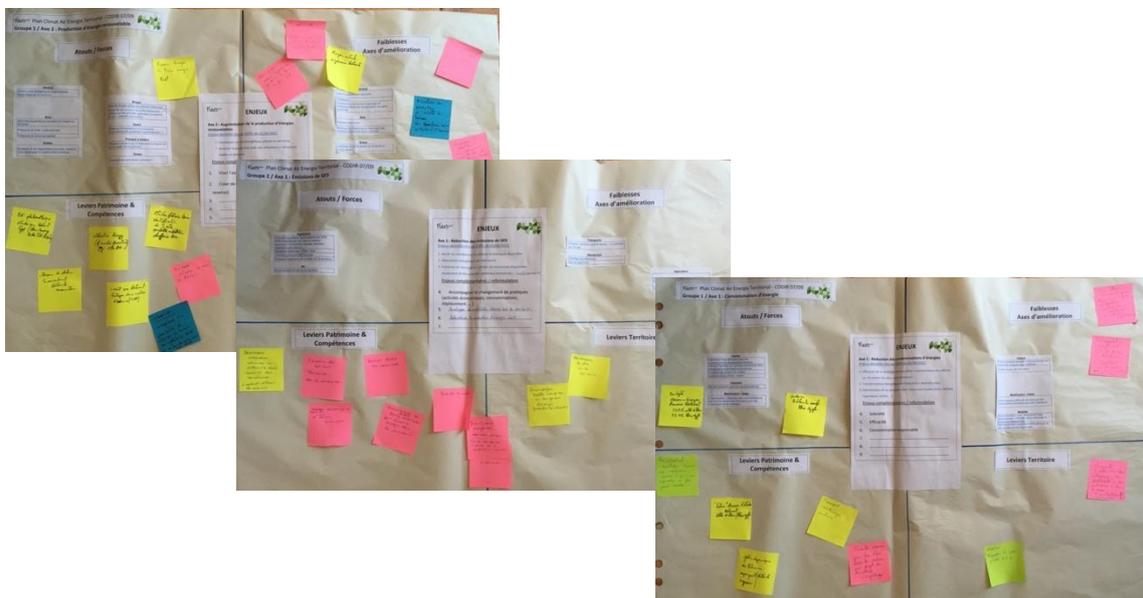
3 étapes ont structuré l'élaboration de la stratégie (avant le partage avec les acteurs du territoire et la consultation publique) : le partage de l'état des lieux initial, l'identification des enjeux et la définition de la stratégie. Pour ce faire 3 temps de travail ont été organisés :

**① COPIL du 1<sup>er</sup> juin 2021** : temps fort avec 7 élus de la collectivité sur 17 participants, afin de partager la première version du diagnostic, compléter/questionner/enrichir le diagnostic territorial, et proposer des enjeux pour la définition de la stratégie du PCAET. Par groupes de travail, les élus ont été amenés à échanger sur 3 temps par thématique (consommation énergétique, production d'énergies renouvelables, émissions de GES, séquestration carbone, vulnérabilité et adaptation, qualité de l'air et qualité de vie/santé).

**② Comité de direction du 7 septembre 2021** : Cette réunion a rassemblé l'ensemble des membres du Comité de Direction de Flers Agglo.

Après une présentation descendante des principaux éléments du diagnostic les membres du CODIR ont été répartis en 3 groupes identiques à ceux du précédent COPIL en vue de :

- Compléter le travail d'identification des forces, faiblesses et enjeux réalisé par les élus
- Identifier les leviers de la collectivité et du territoire pour y répondre



En parallèle des temps de travail avec les membres du COPIL et du CODIR, un questionnaire a été réalisé auprès de la population afin de recueillir leurs retours autour des 7 questions suivantes :

1. D'après-vous, quelles priorités pour le plan climat de Flers Agglo (3 réponses maximum) :
2. Quels sont les atouts et les potentiels pour agir en faveur de la transition énergétique et climatique à l'échelle de votre quartier ? de votre commune ? de Flers Agglo ? (3 réponses maximum)
3. A l'inverse, qu'est-ce qui freine aujourd'hui la transition ? De quelles difficultés êtes-vous témoin dans votre vie ou au travail ? (3 réponses maximum)
4. Qu'est-ce qui vous inciterait aujourd'hui à vous engager dans la transition énergétique et climatique ? (3 réponses maximum)
5. Quelles solutions envisager à l'échelle de votre quartier, votre commune ou de l'agglomération ?
6. Projetons-nous-en 2030, dans un monde où le défi climatique a été relevé. D'après-vous, à quoi ressemblerait-il ? En quoi votre vie quotidienne aura changé ?
7. Et inversement, si nous n'arrivons pas collectivement à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à nous adapter, qu'est-ce que vous craignez le plus pour votre vie future et/ou celle(s) de votre(vos) enfant(s) ?

L'enquête a été réalisé de septembre à octobre 2021. Le questionnaire a été mis en ligne sur le site internet de Flers Agglo. Au total 252 personnes ont répondu au questionnaire.

**3 Le comité de Direction du 8 mars 2022** : Dans la poursuite de la réunion précédente, les membres du Comité de Direction ont été sollicités une seconde fois. 19 personnes ont participé à ce travail.

Sur les 6 thématiques identifiées précédemment, chaque membre a pu s'exprimer sur les priorités d'enjeux afin d'aboutir à une hiérarchisation des enjeux.

### **Priorisation des enjeux**

<b>PRIORISATION DES ENJEUX CONSOMMATIONS D'ENERGIES (CODIR du 08/03/2022)</b>	<b>PRIORITÉ</b>
La rénovation massive et ambitieuse du parc de logements existants.	1
L'information / sensibilisation / responsabilisation de tous les publics (citoyens, professionnels, collectivités, élus, ...) sur la réduction des consommations d'énergies	2
L'encouragement / accompagnement des habitants à réduire leurs consommations d'énergie (comportement)	3
L'incitation / accompagnement des entreprises à effectuer leur transition écologique / énergétique (maîtrise de l'énergie, diversification des ressources, ...)	3
L'exemplarité de la collectivité en termes de sobriété et d'efficacité énergétique (rénovation, éclairage public, parc de véhicules, ...)	5
L'accompagnement des acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités) au changement des pratiques de mobilité afin de réduire le nombre de véhicules et de déplacements	6
La facilitation / le développement d'infrastructures / solutions permettant la réduction des consommations d'énergie dues à la mobilité sur le territoire (aides carburant moins carboné, autostop organisé, pistes cyclables, cheminement doux, ...)	7
La lutte contre la précarité énergétique des ménages	8
L'accompagnement / formation / implication des professionnels de la construction et de la rénovation dans l'atteinte des objectifs de réduction des consommations d'énergie des bâtiments	9
Une alimentation et une consommation plus sobres en énergie et émissions de GES	10
Le changement de pratiques et l'innovation du secteur agricole, la diversification des débouchés économiques	11
<b>Enjeux complémentaires identifiés</b>	
Plan Alimentaire Territorial	
Réduire la dépendance du territoire aux consommations et importations d'énergie	
Favoriser les innovations	

<b>PRIORISATION DES ENJEUX ÉMISSIONS DE GES (CODIR du 08/03/2022)</b>	<b>PRIORITÉ</b>
Le changement de pratiques et l'innovation du secteur agricole afin de réduire les émissions non énergétiques au travers notamment de pratiques innovantes et de la diversification des débouchés (production de matériaux biosourcés, circuits courts, ...)	1
L'incitation / promotion / encouragement / facilitation du développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, notamment pour les mobilités récurrentes et obligées (mobilité quotidienne : domicile-travail, domicile-étude, ...)	2
L'accompagnement au remplacement des systèmes de chauffage fonctionnant aux énergies fossiles par des systèmes fonctionnant à partir d'énergies renouvelables	3
L'information / sensibilisation / responsabilisation de tous les publics (citoyens, professionnels, collectivités, élus, ...) sur la réduction des émissions de GES (habitat, déplacements, alimentation, gaspillage alimentaire, consommation, ...)	4
La rénovation massive et ambitieuse du parc de logements existants	5
L'exemplarité de la collectivité (rénovation exemplaire des bâtiments publics, ENR, parc de véhicules, éco-conduite, achats éco-)	6
Le remplacement des véhicules essence et diesel par des technologies / sources d'énergie moins carbonées (biogaz, électricité renouvelable, hydrogène vert, ...)	7
L'incitation / accompagnement des entreprises à effectuer leur transition écologique / énergétique (maîtrise de l'énergie, diversification des ressources, ...)	8
L'incitation / accompagnement / formation / implication des habitants et des professionnels de la construction et de la rénovation dans l'atteinte des objectifs de performance énergétique et des émissions de GES des bâtiments (techniques constructives, matériaux biosourcés, ...)	9
La prise en compte des impacts environnementaux des activités financières émanant du territoire (impact des placements financiers des acteurs, ...)	10
<b>Enjeux complémentaires</b>	
Le mesure et la réduction des impacts indirects du numérique en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES (stockage, visio, ...)	
Favoriser l'innovation et l'expérimentation	
Récupération de la chaleur fatale	
Favoriser le développement de l'agriculture biologique	
Utilisation des data center + "responsable (ENR)	
Choix des systèmes de chauffage	
Rénovation des bâtiments	
Choix des véhicules	
Modification des pratiques au travail	
L'accompagnement des habitants à modifier leur habitude de consommation et d'alimentation	

<b>PRIORISATION DES ENJEUX PRODUCTION D'ENR (CODIR du 08/03/2022)</b>		<b>PRIORITÉ</b>
L'identification des potentiels de développement des différentes énergies renouvelables sur le territoire		1
La réduction de la dépendance du territoire aux importations d'énergie et aux variations des prix de l'énergie par la production d'énergies locales en fonction des potentiels du territoire (solaire thermique, photovoltaïque, éolien, méthanisation,...)		2
L'encouragement / facilitation au développement des ENR par de nouveaux modes de financement (public-privé, citoyen, ...)		3
L'encouragement des entreprises à innover dans le domaine de la production d'ENR et récupération d'énergie fatale (diversification des débouchés économiques)		4
La sécurisation de la distribution et du stockage de l'énergie par les réseaux (réseau élec, réseaux de chaleur, réseau de gaz pour injection, ...)		5
L'exemplarité et le soutien de Flers Agglo au développement des ENR par l'achat d'énergie à haute valeur environnementale pour les équipements publics (respect du critère d'additionnalité)		6
L'information / sensibilisation / responsabilisation de tous les publics (citoyens, professionnels, collectivités, élus, ...) sur la production d'énergies renouvelables		7
<b>Types d'ENR à développer selon vous :</b>		
Énergie de récupération / énergie fatale	1	
Filière bois énergie et construction	2	
Valorisation des ressources liées aux déchets du territoire	3	
Solaire thermique	4	
Filière géothermie	5	
Solaire photovoltaïque	6	
Filière éolienne	7	
Filière méthanisation	8	
Filière pompe à chaleur	9	
<b>Enjeux complémentaires</b>		
Développement d'une filière bois locale		
Développement du gisement de chaleur fatale		
Favoriser le développement des petites unités de production pour une utilisation immédiate et locale		
Mettre en place un système réglementaire et / ou doctrinal		
Développer les réseaux de chaleur et permettre aux particuliers de s'y raccorder		

<b>PRIORISATION DES ENJEUX SÉQUESTRATION CARBONE (CODIR du 08/03/2022)</b>		<b>PRIORITÉ</b>
Le développement et la bonne gestion des forêts, boisements et linéaires bocagers, en adaptation avec les évolutions climatiques		1
La limitation de l'artificialisation des sols et la préservation des milieux naturels afin de préserver le stock et les capacités de flux en lien avec préservation des terres à forte valeur agronomique, et des espaces naturels sources de biodiversité		2
Accompagner / former / sensibiliser les professionnels agricoles au changement de pratique : valorisation des prairies permanentes et pratiques culturales permettant d'augmenter la séquestration (remplacement fauche-pâturage, semis directs, extension des cultures)		3
Associer la protection et le développement des espaces naturels à un rôle complémentaire de séquestration carbone (zones humides, espaces forestiers et bocagers)		4
La prise en compte des enjeux environnementaux dans l'aménagement (eau, biodiversité, ...) y compris dans les documents de planification urbaine (arbitrage entre compacité de la ville / constructibilité ou pas des hameaux... Quel modèle urbain pour quels modes de vie?)		5
L'information / sensibilisation / responsabilisation de tous les publics (citoyens, professionnels, collectivités, élus, ...) sur la séquestration carbone		6
L'incitation à l'utilisation de matériaux de qualité / bio-sourcés dans l'aménagement, la construction ou la réhabilitation		7
La lutte contre l'étalement urbain (réduction de la consommation foncière) et le mitage, notamment grâce au développement d'autres modèles d'habitat (habitat groupé, collectif), notamment dans les villes-centre		8
La création d'un système local de compensation entre les différents acteurs du territoire (industrie / agriculture)		9
La prise en compte des îlots de chaleur - fraîcheur, de la végétalisation et la gestion de l'eau dans l'aménagement		10
<b>Enjeux complémentaires</b>		
Soutenir financièrement l'innovation et l'expérimentation		
Encadrement juridique des pratiques engendrant de la déforestation		

<b>PRIORISATION DES ENJEUX ADAPTATION (CODIR du 08/03/2022)</b>		<b>PRIORITÉ</b>
La prise en compte des impacts attendus du changement climatique dans l'aménagement (eau, biodiversité, confort thermique, risque inondation, mobilité, ...) y compris dans les documents de planification urbaine (arbitrage entre compacité de la ville / constructibilité ou pas des hameaux... Quel modèle urbain pour quels modes de vie?)		1
Le développement et la bonne gestion des forêts, boisements et linéaires bocagers, en adaptation avec les évolutions climatiques		2
L'adaptation de la gestion de la ressource en eau aux nouvelles problématiques de sécheresse ainsi que sur les usages (interdiction des usages non essentiels en période de sécheresse)		3
L'information / sensibilisation / responsabilisation de tous les publics (citoyens, professionnels, collectivités, élus, ...) sur l'adaptation aux changements climatiques		4
Le maintien d'une agriculture et d'un système d'élevage pérenne malgré la réduction de la ressource en eau, la baisse des rendements attendue, ...		5
La limitation de l'artificialisation des sols et la préservation des milieux naturels		6
L'identification des effets attendus du changement climatique sur le territoire et la prévention des risques (inondations, feux de forêts durant les sécheresses, ...)		7
L'accompagnement des entreprises du territoire à effectuer leur transition écologique avant qu'elles subissent les nombreux effets attendus (augmentation des prix, raréfaction des ressources, ...)		8
L'amélioration de la qualité de la ressource en eau (nitrates et pesticides)		9
La rénovation du parc de logements pour faire face aux fortes chaleurs (confort d'été intégré aux projets de rénovation et de construction)		10
<b>Enjeux complémentaires</b>		
Point de vue réglementaire à développer (pression sur les députés, ...)		
Santé (dont usager des bâtiments publics)		

PRIORISATION DES ENJEUX QUALITÉ DE L'AIR / SANTÉ (CODIR du 08/03/2022)	PRIORITÉ
L'incitation à la réduction des polluants atmosphériques liés aux activités agricoles, aux transports, aux activités de carrières et à certains modes de chauffage sur le territoire	1
La promotion et le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, notamment pour les mobilités récurrentes et obligées (domicile-travail, domicile-étude)	2
La prise en compte des questions de santé publique (liens entre impacts environnementaux et santé) dans les projets d'aménagement	3
L'information et la sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur et extérieur, et l'impact sur la santé (effets, bonnes pratiques, aération, ...)	3
L'intégration de la qualité environnementale et sanitaire dans les bâtiments publics (qualité de l'air intérieur : ventilation, mobilier, produits d'entretien...)	5
L'incitation à la plantation d'espèces permettant de séquestrer une partie des polluants atmosphériques	6
L'accompagnement des acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités) au changement des pratiques de mobilité, afin de réduire le nombre de véhicules et de déplacements	7
L'incitation à l'utilisation de matériaux de qualité / bio-sourcés dans la construction ou la réhabilitation	8
<b>Enjeux complémentaires</b>	
Santé	
...	

**Lors de la phase de partage de la stratégie :** Organisation d'ateliers de concertation afin de partager la stratégie et identifier les actions à mettre en place :

**① Un questionnaire a été envoyé aux communes de Flers agglo** afin d'identifier les actions réalisées et /ou en projet sur leur territoire (urbanisme, patrimoine bâti, économie, ressources naturelles et déchets, énergie, mobilité, vie/animation locale, sensibilisation /éducation /communication, qualité de l'air, de connaître leurs attentes vis-à-vis du PCAET, d'identifier quel pourrait être leur rôle dans le PCAET. 30 communes sur 42 ont répondu.

**② Un forum des acteurs organisé le 19 septembre 2024.**

Cette réunion a été un temps de partage avec les acteurs du territoire afin de/d' :

- Esquisser les chemins pour concrétiser la stratégie
- Proposer des pistes d'actions incontournables pour la mise en œuvre du PCAET de Flers Agglo (en prenant en compte les compétences des acteurs du territoire)

Après une présentation de la démarche, de la synthèse du diagnostic et des objectifs de la stratégie du PCAET, des ateliers ont été organisés sur les thèmes suivants :

- **Sujet A : L'aménagement du territoire et la mobilité** (rénovation des bâtiments, mobilité, précarité énergétique, ...)
- **Sujet B : L'agriculture et la forêt** (changement de pratiques agricoles : économie d'énergie, réduction des intrants... + gestion durable des forêts, plantations, séquestration, ...)
- **Sujet C : Les activités économiques** (économie d'énergie, éco-conception, économie circulaire, ...)
- **Sujet D : Les énergies renouvelables** (énergie citoyenne, autoconsommation, production mutualisée, facilitation des projets, ...)

**③ Le labo participatif et citoyen du 19 septembre 2024**

A l'image de ce qui a été fait avec les partenaires, un temps de présentation et de travail a été organisé avec les habitants du territoire

Cette réunion a été un temps de partage avec les habitants du territoire afin de :

- Proposer les premières pistes d'actions incontournables pour la mise en œuvre du plan climat
- Suggérer de nouveaux partenariats ou « façons d'agir » faisant contribuer les associations, les citoyens...
- Proposer des actions sur lesquelles les habitants sont susceptibles de s'engager

Après une présentation de la démarche, de la synthèse du diagnostic et des objectifs de la stratégie du PCAET, des ateliers ont été organisés sur les thèmes suivants :

- **Sujet 1 : J'habite – Le logement, agir chez soi...** (Sobriété, rénovation, précarité énergétique, ...)
- **Sujet 2 : Je me déplace – La mobilité** (Besoins et modes déplacements, habitudes, infrastructures, ...)
- **Sujet 3 : Je consomme – La consommation (y compris la question des déchets)** (Alimentation, biens de consommation, vêtements, ..., économie circulaire)
- **Sujet 4 : Je favorise le développement des énergies renouvelables** (Achats d'électricité vertes certifiées, Énergie citoyenne, autoconsommation, production mutualisée, facilitation des projets, ...)

**+ 2 sujets transversaux : La qualité de l'air & l'adaptation aux effets du changement climatique**

### 3. Analyse de l'état initial de l'environnement

Le diagnostic et l'État Initial de l'Environnement du PCAET permettent de mettre en avant les principaux enjeux de chacun des deux documents, résumés dans le tableau ci-après.

	Enjeux Climat Air Énergie	Enjeux EES
Consommation d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les consommations d'énergie dans les secteurs prioritaires, tout en développant l'activité économique et l'accueil de nouvelles populations ;</li> <li>▪ Réduire la facture énergétique / lutter contre la précarité énergétique (résidentiel / transport) &gt;logements avant 1970 particulièrement, voir 1990 ;</li> <li>▪ Apporter des conseils sur la maîtrise de l'énergie directe et indirecte (conséquence des modes de consommation).</li> </ul> <p>Secteurs les plus consommateurs :</p> <p>32.9% par le résidentiel 27.6% par le transport 13.9% par l'industrie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer une diminution importante des consommations énergétiques notamment d'origine pétrolière pour réduire la dépendance à ces ressources et réduire les émissions de GES ;</li> <li>▪ Le soutien aux modes de déplacements alternatifs pour les trajets répétitifs permettrait de réduire les émissions de GES ;</li> <li>▪ Améliorer les conditions et le cadre de vie des ménages en précarité énergétique pour réduire leur vulnérabilité accrue ;</li> <li>▪ Limiter les effets rebonds sur les milieux naturels.</li> </ul>
Émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les émissions de GES ;</li> <li>▪ Accompagner / encourager / soutenir le changement de pratiques et l'innovation du secteur agricole et autres secteurs économiques ;</li> <li>▪ Limiter le changement climatique et ses effets ;</li> <li>▪ Anticiper et s'adapter (stress hydrique, etc.).</li> </ul> <p>Secteurs les plus émetteurs :</p> <p>45.4% par l'agriculture 22.9% par le transport routier 12.6% par le résidentiel</p>	
Énergies Renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmenter la part d'énergie produite sur le territoire en exploitant tous les gisements (dont l'énergie de récupération, méthanisation, ...) ;</li> <li>▪ Valoriser la chaleur fatale ;</li> <li>▪ Créer de la valeur économique sur le territoire (compétences / et financières) ; Impliquer la population pour faciliter l'acceptation (énergie citoyenne) ;</li> </ul>	

<p><b>Présentation des réseaux de transports et de distribution de l'énergie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre le développement de la production locale d'énergies renouvelables et leur intégration dans les réseaux, tout en favorisant l'autoconsommation, le stockage ainsi que les smart grids ;</li> <li>▪ Planifier des formes urbaines efficaces en énergie tout en limitant l'étalement urbain ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Approfondir les connaissances sur le potentiel EnR du territoire en limitant les possibles effets rebonds de leur exploitation sur les milieux ;</li> <li>▪ Développer les réseaux de chaleur renouvelables ;</li> <li>▪ Intégrer la préservation de la biodiversité, des paysages et la limitation des nuisances lors des phases de travaux des réseaux ;</li> <li>▪ Protéger la ressource en eau, optimiser les structures et leur dimensionnement ainsi que les réseaux en place ;</li> </ul>
<p><b>Séquestration</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Limiter l'artificialisation des sols ;</li> <li>▪ Maintenir / Développer les forêts, boisements et linéaires bocagers et en améliorer la gestion ;</li> <li>▪ Valoriser les prairies permanentes et encourager les pratiques agricoles permettant d'augmenter la séquestration ;</li> </ul> <p>Réflexion sur les règlements d'urbanisme / d'aménagement pour favoriser les plantations / projets qui séquestrent du CO2.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner la transition des pratiques agricoles ;</li> <li>▪ Limiter l'imperméabilisation des sols ;</li> <li>▪ Préserver les milieux thermophiles ainsi que les milieux à forts services écosystémiques tels que les zones humides ;</li> </ul>
<p><b>Qualité de l'air</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur ;</li> <li>▪ Importance des émissions indirectes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diminuer la concentration des polluants atmosphériques dans l'atmosphère.</li> <li>▪ Réduction de la pollution atmosphérique par l'accompagnement aux changements de pratiques, que cela soit en matière de mobilité, de pratiques agricoles, industrielles et d'aménagement urbain.</li> </ul>
<p><b>Vulnérabilité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier et anticiper les impacts sur les activités économiques (agricoles, économiques, autres) ;</li> <li>▪ Prendre en compte le risque retrait/gonflement d'argile dans les constructions et projets d'aménagement.</li> <li>▪ Vulnérabilité énergétique liée au logement et au transport ;</li> <li>▪ Préparer la population, à une implication active dans la gestion des épisodes de crise (notamment vers les populations fragiles) ;</li> <li>▪ Prévenir les problèmes de qualité et approvisionnement en eau ;</li> <li>▪ Anticiper une augmentation des inondations et les risques de remontée de nappes sur le territoire ;</li> <li>▪ Anticiper les risques de sécheresse</li> </ul>	<p><b>Ressource en eau et biodiversité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Restaurer la qualité des cours d'eaux et préserver leur biodiversité ;</li> <li>▪ Assurer les continuités écologiques ;</li> <li>▪ Limiter l'artificialisation des sols ;</li> <li>▪ Préserver les différents milieux : zones humides, bocages etc. ;</li> <li>▪ Améliorer la gestion de l'eau en quantité et qualité ;</li> </ul> <p><b>Agriculture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lutter contre la vulnérabilité des cultures faces aux effets du changement climatique (sécheresses, inondations...) ;</li> <li>▪ Lutter contre la vulnérabilité de l'élevage (parasites, maladies...)</li> <li>▪ Promouvoir un changement de pratiques.</li> </ul>

	<p><b>Santé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer l’offre de santé dans un territoire où la population est vieillissante, à faible densité et mal desservie.</li> <li>▪ Faciliter l’accès à la connaissance des populations sur les risques issus du changement climatique.</li> </ul> <p><b>Risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévenir et maintenir la vigilance sur les risques associés aux mouvements de terrain, sols pollués, et les retraits et gonflement des argiles</li> <li>▪ Prendre en compte les risques technologiques sur le territoire.</li> </ul>
--	---

Les enjeux présentés par le tableau précédent ont permis de faire ressortir **6 principales thématiques de ce document dont une thématique transversale complémentaire** à savoir :

- Les incidences sur le climat (atténuation et adaptation) ainsi que l’énergie ;
- Les incidences sur la qualité de l’air ;
- Les incidences sur la ressource en eau et le cycle de l’eau ;
- Les incidences sur les milieux naturels et la biodiversité ;
- Les incidences sur la santé et la qualité de vie ;
- Les incidences sur les déchets et l’économie circulaire ;

Ces thématiques ont été élaborées afin de faciliter la mise en cohérence des enjeux environnementaux transversaux et de proposer une analyse plus pertinente. La thématique portant sur les déchets et l’économie circulaire a quant à elle été élaborée suivant un choix de la collectivité, en guise de thématique complémentaire, transversale qui facilite le lien entre le PCAET et le volet ressource du label territoire engagé en transition écologique (TETE).

Le tableau suivant justifie le choix de ces 5 thématiques au regard des enjeux du territoire issu des diagnostics du PCAET et de l’EIE, de la nécessité d’étudier l’impact du plan d’actions sur les thématiques de l’EIE, ainsi que de la prise en compte d’une thématique complémentaire transversale faisant le lien entre PCAET et d’autres démarches.

Thématiques choisies		Justifications
1	Climat/ énergie	<p>Cette thématique permet de faire le lien entre l'évaluation environnementale stratégique et le PCAET.</p> <p>Cette thématique se justifie car l'atténuation et l'adaptation au changement climatique encadré sous le thème climat, sont des sujets permettant d'appréhender des effets de façon globale, et aussi d'observer des effets sur des thématiques sur lesquelles le PCAET dispose d'une marge d'action forte. L'énergie jouant un rôle prédominant dans l'atténuation au changement climatique et étant aussi une thématique sur laquelle le PCAET a une marge d'action forte, celle-ci a été jointe à la thématique climat pour renforcer l'aspect transversale de ces thématiques.</p>
2	Qualité de l'air	<p>Cette thématique se justifie au regard de la forte marge d'action dont dispose le PCAET et de l'aspect transversal des problématiques associés à la qualité de l'air. Que cela soit dans la pluralité de ces origines ou bien de ces effets.</p> <p>Les multiples pollutions de l'air (SO2 ; Nox ; de particules ou poussières en suspension PM10 ; etc.) provenant des multiples secteurs différents (Résidentiel, agriculture, transport, etc.) sur ce territoire justifient également la prise en compte de cette thématique.</p>
3	Déchets et économie circulaire	<p>Cette thématique fait le lien entre la thématique déchets de l'EIE, et fait le lien avec la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique, intégrant le volet Climat Air Energie, et le volet Economie Circulaire. L'économie circulaire étant un sujet particulièrement transversal, sa prise en compte permet d'avoir un regard global sur toutes les thématiques associés et associables aux différents piliers de l'économie circulaire.</p> <p>Le territoire n'atteignant pas encore la totalité des objectifs de la LCTEV vis-à-vis du taux de valorisation matière et organique ainsi que celui visant la diminution des déchets enfouis, cela renforce la nécessité de prise en compte de cette thématique.</p>
4	Ressource en eau / cycle de l'eau	<p>Cette thématique se justifie par l'importance de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique ainsi que par la qualité et la quantité de la ressource disponible sur le territoire et les pressions des usages qu'elle subit notamment via l'agriculture et l'industrie.</p>

		Il existe une forte vulnérabilité notamment chimique des masses d’eaux superficielles principalement due aux pollutions HAP. Par ailleurs, des problèmes quantitatifs sont présents en période d’étiage qui vont s’accélérer sous l’effet du changement climatique. De plus, les cours d’eaux du territoire présentent un fort intérêt écologique.
5	Milieus naturels et biodiversité	<p>Cette thématique se justifie au regard des spécificités du territoire. En effet, 85% de la surface de territoire est occupée par des espaces naturels ou agricoles dont 76% sont des surfaces agricoles. Il dispose d’espaces riches en biodiversité et vulnérables, tel que le paysage bocager, des zones humides, des milieux aquatiques riches et vulnérables ainsi que de nombreux cours d’eau. De plus, le territoire dispose d’un site Natura 2000 et de 7 ZNIEFF.</p> <p>Les pressions infligées aux milieux naturels par l’occupation des sols, les activités humaines, l’exploitation agricole et des ressources naturelles, justifient d’étudier l’impact du plan d’actions du PCAET sur cette thématique.</p> <p>Les milieux naturels et la biodiversité sont particulièrement fragilisés par les activités humaines ce qui décuple leur vulnérabilité face au changement climatique. Cela renforce l’intérêt de leur sauvegarde afin de sauvegarder leurs fonctions écologiques, leurs services écosystémiques et améliorer la résilience des territoires.</p>
6	Santé et qualité de vie	<p>Elle se justifie car elle permet d’exposer les impacts du plan d’actions PCAET sur la qualité de vie et la santé de la population du territoire. Il s’agit d’un enjeu fort porté par la collectivité, afin de conserver un cadre de vie de qualité pour les habitants, mais aussi de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.</p> <p>La population vieillissante, les caractéristiques du territoire, l’accès aux soins ainsi que la vulnérabilité de certaines populations face au changement climatique, justifient d’autant plus la prise en compte de cette thématique.</p>

Bien que les activités humaines ne soient pas explicitement l’une des thématiques de l’EES, l’impact envisagé des actions du PCAET sur celles-ci sera explicité dans les opportunités, points de vigilance et recommandations de l’EES.



### 4.1.1. Prise en compte de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi Energie Climat

#### a. La LTECV et la loi Energie Climat

**La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015 fixe les objectifs de réduction des consommations d'énergie, des émissions de GES et de développement des énergies renouvelables, à l'échelle nationale.

Depuis novembre 2019 et Août 2021, les **Lois Energie Climat et Climat et Résilience** renforcent et complètent les objectifs de la LTECV. Les objectifs retenus sont :

➤ **Émissions de GES :**

- Neutralité carbone en 2050 ;
- Réduction de 40% des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990 ;
- Division des émissions de GES par au moins 6 d'ici 2050 par rapport à 1990 ;
- Fermeture des dernières centrales à charbon en 2022 ;

➤ **Consommations d'énergie :**

- Réduction de 40% de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012, en modulant cet objectif par énergie fossile en fonction du facteur d'émissions de GES ;
- Réduction de 50% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2050 par rapport à 2012, en visant des objectifs intermédiaires de -7% en 2023 et -20% en 2030 ;

➤ **Production d'énergie renouvelable :**

- Part de 23% dans la consommation finale en 2020 ;
- Part de 32% au moins en 2030 ;
- 20% d'hydrogène bas-carbone et renouvelable dans la consommation totale d'hydrogène et 40% dans la consommation d'hydrogène industriel d'ici 2030 ;
- Développement de 1GW/an pour l'éolien en mer à partir de 2024.

#### b. Prise en compte de la LTECV et de la loi Energie Climat

Les consommations du territoire étaient de 1208 GWh en 2021, ses émissions de GES étaient de 399 068 TCO<sub>2</sub>e et sa production d'EnR&R était de 219 GWh en 2021. La séquestration carbone annuelle en 2018 du territoire s'élevait à 46 110 TCO<sub>2</sub>e.

Les limitations imposées par les données n'ont pas permis de proratiser / adapter plusieurs objectifs de la LTECV et la loi énergie climat à des fins de comparaisons. Néanmoins quelques objectifs sont comparables, les voici ci-après.

L'objectif de neutralité carbone en 2050 est un objectif du PCAET en baissant les émissions de GES jusqu'à 134 623 TCO<sub>2</sub>e ainsi qu'en augmentant les tonnes de CO<sub>2</sub>e

séquestrés jusqu'à 134 623. L'échec des objectifs de réduction impliquerait une augmentation bien plus importante des tonnes de GES séquestrées.

En 2021, la part d'EnR dans la consommation finale était de 18% sur ce territoire, ce qui est inférieur à l'objectif de 23% d'EnR dans la consommation finale en 2020. Néanmoins, les objectifs fixés par le PCAET visent à une part de 33,3% des EnR&R dans la consommation finale en 2030, ce qui dépasse l'objectif fixé par la LTECV.

**La stratégie de la Communauté d'agglomération Flers Agglo ne s'aligne donc pas sur tous les objectifs de la LTECV et la Loi Energie Climat.**

Néanmoins les objectifs du PCAET répondent aux exigences de la SNBC2, le SRADDET, la PPE et l'AMI Territoire durable qui découlent de la LTECV et la loi Energie Climat.

#### 4.1.2. Prise en compte de la deuxième Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC2)

##### c. La SNBC2

La 2<sup>ème</sup> stratégie nationale bas carbone a été formellement adoptée le 21 avril 2020, elle fixe notamment les trois prochains budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033.

La SNBC2 fixe ainsi des objectifs sectoriels de réduction des émissions de GES aux horizons 2030 et 2050, par rapport à 2015, qui sont :

Secteur	Objectif réduction GES à 2030	Objectif réduction GES à 2050
Transports	-30%	-100%
Résidentiel	-49%	-100%
Tertiaire	-49%	-100%
Agriculture	-18%	-46%
Industrie	-35%	-81%
Déchets	-37%	-66%
Production d'énergie	-33%	-100%
<b>Total</b>	<b>-40%</b>	<b>-75%</b>

##### d. Prise en compte de la SNBC2

Les consommations du territoire étaient de 1208 GWh en 2021, ses émissions de GES étaient de 399 068 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> et sa production d'EnR&R était de 219 GWh en 2021.

Les objectifs fixés par la stratégie du PCAET, sur la base des données de 2021, sont de diminuer les consommations énergétiques de 18%, et les émissions de GES de -21%. Dans le même temps la collectivité vise à l'augmentation de la production des EnR&R

pour atteindre un total de 315 GWh produits. Tous ces objectifs sont fixés à l’horizon 2030.

Secteur	% de réduction de CO <sub>2</sub> (entre 2021 et 2030)	Objectifs SNBC2 (2015-2030)	% de réduction de CO <sub>2</sub> (entre 2021 et 2050)	Objectifs SNBC2 (2015-2050)
Résidentiel	-35%	-49%	-60%	-100%
Tertiaire	-28%	-49%	-56%	-100%
Transport	-18%	-30%	-92%	-100%
Agriculture	-13%	-18%	-50%	-46%
Industrie	-53%	-35%	-83%	-81%
Déchets	-97%	-37%	-99%	-66%
<b>Total</b>	<b>-21%</b>	<b>-40%</b>	<b>-66%</b>	<b>-75%</b>

La diminution des émissions gaz à effet de serre prévue sera à hauteur de 66% à l’horizon 2050, selon la stratégie choisie par la collectivité. La stratégie nationale bas-carbone prévoit une diminution des émissions de 75% entre 2015 et 2050. L’écart entre les objectifs fixés par le PCAET et ceux fixés par la SNBC provient du nécessaire travail d’adaptation / proratisation des objectifs réglementaires du fait que la plus vieille année de données disponible de l’ORECAN soit l’année 2021. Les objectifs du PCAET ont ainsi été cadrés sur les objectifs de la SNBC2, le SRADDET, la PPE et l’AMI Territoire durable 2030.

### La stratégie de Flers Agglo s’aligne sur les objectifs de la SNBC2.

Une forte réduction des émissions de GES est envisagée dans l’ensemble des secteurs d’activité. Particulièrement le secteur des déchets et de l’agriculture où les objectifs du PCAET dépassent ceux du cadre de la SNBC2. Le secteur agricole, très présent sur le territoire, représentant à lui seul plus de 45% des émissions de GES, est un secteur difficile à décarboner, notamment dû aux émissions non énergétiques qui représentent 92,8% des émissions de ce secteur.

Néanmoins, ces objectifs stricts se reposent sur le besoin d’atteindre les objectifs de réduction de consommations énergétiques ainsi que ceux de production d’EnR&R. Les objectifs de production d’EnR&R étant eux-mêmes dépendant de l’atteinte des objectifs de réductions des consommations énergétiques, ce qui implique qu’en cas de non atteinte des seconds, les premiers devront être revus largement à la hausse. Néanmoins, malgré la difficulté d’atteindre ces objectifs théoriques ce sont ceux-ci que la collectivité a souhaité inscrire comme objectifs de son PCAET.

### 4.1.3. Prise en compte du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)

#### e. Le PREPA

Le PREPA fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes. Il a été validé par décret le 10 mai 2017.

Le PREPA fixe ainsi des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques (SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, COVNM, NH<sub>3</sub> et PM<sub>2.5</sub>) par rapport à l'année 2005, pour les horizons 2020-2024, 2025-2029 et à partir de 2030. Les objectifs sont les suivants :

	Année 2020- 2024	Année 2025- 2029	A partir de 2030
Dioxyde soufre (SO <sub>2</sub> )	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )	-50%	-60%	-69%
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM <sub>2.5</sub> )	-27%	-42%	-57%

#### f. Prise en compte du PREPA

Les émissions de polluants atmosphériques du territoire en 2021 s'élevaient à 22 tonnes, 492 tonnes, 219 tonnes, 132 tonnes, 1 569 tonnes et 878 tonnes respectivement pour le SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub>, NH<sub>3</sub> et COVNM. En 2005 les émissions de ces polluants étaient respectivement de 60 T, 995T, 367 T, 270 T, 1640T et 2067 T.

	Objectif PREPA Année 2020- 2024	Emissions 2021 Vs 2005 Flers Agglo
Dioxyde soufre (SO <sub>2</sub> )	-55%	-63%
Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )	-50%	-51%
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-58%
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	-4%	-4%
Particules fines (PM <sub>2.5</sub> )	-27%	-51%

*A l'heure actuelle, Flers Agglo a déjà atteint les objectifs de réduction d'émissions de polluants atmosphérique pour les années 2020-2024 et atteint même certains objectifs de 2025-2029 tel que ceux sur les COVNM et PM2.5.*

Dans le cadre du PCAET, ce sont les objectifs de l'article L.222-39 du décret n°2017-949 du 10 mai 2017 qui ont été utilisés pour les projections, le dimensionnement et ultimement en tant qu'objectifs du PCAET de la communauté d'agglomération de Flers Agglo.

**Ainsi, la stratégie de Flers Agglo s'aligne sur les objectifs du PREPA sur les objectifs non encore atteints.**

## **4.2. La prise en compte des stratégies régionales**

### **4.2.1. Prise en compte et compatibilité du SRADDET**

#### **g. Le SRADDET**

Prévu par la loi NOTRe, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Normandie a été adopté en 2019 et approuvé par le préfet de la Région Normandie en juillet 2020. Le SRADDET s'articule autour de 5 orientations stratégiques à l'échelle régionale, elles-mêmes déclinées en 20 objectifs stratégiques et en 74 sous-objectifs. Il a été modifié et adopté par le Conseil régional puis approuvé par le préfet de Région au printemps 2024.

Le SRADDET fixe des objectifs à moyen et long terme en matière :

- D'équilibre et d'égalité des territoires ;
- D'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional ;
- De désenclavement des territoires ruraux ;
- D'habitat ;
- De gestion économe de l'espace ;
- D'intermodalité et de développement des transports ;
- De maîtrise et de valorisation de l'énergie ;
- De lutte contre le changement climatique ;
- De pollution de l'air ;
- De protection et de restauration de la biodiversité ;
- De prévention et de gestion des déchets.

Ce document intègre et actualise à l'échelle de la Région Normandie les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) et les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE). Le SRADDET a été construit en cohérence avec les ambitions portées par les politiques nationales (SNBC2, PPE et loi Énergie Climat). Le SRADDET fixe ainsi des objectifs de réduction des émissions de GES et de consommation énergétique aux horizons 2030 et 2050, par rapport à l'année 2010.

### h. Prise en compte et compatibilité des objectifs du SRADDET Normandie lors de l'élaboration du Plan Climat Air-Energie-Territorial

Le tableau ci-dessous reprend les objectifs et sous-objectifs du SRADDET en fonction des actions du PCAET de Flers Agglo qui prennent en compte ces derniers.

Objectifs stratégiques du SRADDET	Sous-objectifs du SRADDET de Normandie	Actions du PCAET Flers Agglo prenant en compte les objectifs du SRADDET
<b>S'inscrire dans une logique prospective, stratégique et innovante</b>		
1. Évoluer dans un environnement en mutation	2 : Lutter contre le changement climatique 3 : Limiter les impacts du changement climatique	Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire  Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives  Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie  Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique
2. Travailler à un territoire durable	4 : Foncier : Poser la conciliation des usages comme impératif 5 : Favoriser une vision intégrée de la biodiversité dans l'aménagement du territoire	13 : Accompagner les particuliers et investisseurs lors de l'instruction des permis de construire  8 : Protéger et optimiser la ressource en eau  9 : Améliorer la biodiversité du territoire  11 : Préserver et agir en faveur de la biodiversité au sein de Flers Agglo et des communes
<b>Consolider la place de carrefour de la Normandie</b>		
3. Connecter les réseaux normands aux réseaux nationaux et internationaux	23 : Concevoir des réseaux d'énergie dans leur intégration nationale et internationale	26 : Accompagner la planification énergétique territoriale  27 : Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables
<b>Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants</b>		
1. Conforter le maillage de la Normandie, garant de l'équilibre des territoires	25 : Renforcer les fonctions de centralité dans les villes moyennes et bourgs structurants 27 : Promouvoir les complémentarités entre territoires urbains et ruraux 28 : Sauvegarder et valoriser les spécificités du monde rural 29 : Faire évoluer les infrastructures pour conforter le maillage normand	1 : Accompagner la rénovation énergétique des logements privés  5 : Sensibiliser les ménages et les salariés aux écogestes, à la sobriété et à l'efficacité énergétique  Axe 2 sous axe 2 : Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements climatiques

		<p>Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives</p> <p>Axe 3 sous axe 3 : Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives</p>
<p>2. Développer une approche globale par la « qualité de vie »</p>	<p>31 : Faire de l'offre de services un vecteur d'équilibre des territoires et d'égalité pour les habitants</p> <p>32 : S'appuyer sur la mise en œuvre des schémas départementaux</p> <p>36 : Diminuer l'exposition aux polluants atmosphériques pour améliorer la qualité de vie et la santé des normands</p>	<p>Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives</p> <p>Axe 3 sous axe 3 : Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives</p> <p>10 : Sensibiliser et faire évoluer les pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air</p> <p>12 : Traduire les enjeux Air Energie Climat dans le futur PLUiH</p> <p>39 : Accompagner les agents et élus de Flers Agglo dans un cycle de formation sur la qualité de l'air</p>
<p>3. Améliorer le cadre de vie</p>	<p>37 : Valoriser les paysages comme reflet des activités humaines et accompagner leurs mutations</p> <p>38 : Repenser la ville pour ses habitants</p>	<p>Axe 1 sous axe 2 : Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles, la biodiversité et la qualité de l'air</p> <p>Axe 1 sous axe 3 : Privilégier le renforcement des centralités et développer un urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité</p> <p>Axe 2 sous axe 2 : Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements climatiques</p> <p>Axe 3 sous axe 3 : Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives</p>
<p>4. Adapter l'habitat aux besoins des habitants</p>	<p>39 : Agir sur les déterminants de l'habitat pour conforter les pôles</p> <p>41 : Améliorer le confort et la qualité environnementale des logements</p>	<p>Axe 1 sous axe 1 : Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique</p> <p>Axe 3 sous axe 3 : Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives</p>
<p>5. Améliorer l'offre de mobilité et créer les conditions d'une intermodalité efficace</p>	<p>42 : Améliorer l'offre de mobilité</p> <p>43 : Créer les conditions d'une intermodalité efficace</p> <p>44 : Favoriser de nouvelles pratiques dans les zones peu denses</p>	<p>Axe 3 sous axe 3 : Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives</p>
<b>Créer les conditions du développement durable</b>		
<p>1. Assurer l'éducation au développement durable de tous les acteurs</p>	<p>45 : Fonder la transition écologique et énergétique sur l'éducation au développement durable</p>	<p>5 : Sensibiliser les ménages et les salariés aux écogestes, à la sobriété et à l'efficacité énergétique</p> <p>10 : Sensibiliser et faire évoluer les pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air</p> <p>14 : Prendre en compte la biodiversité et l'Urbanisme favorable à la Santé dans les projets publics</p> <p>19 : Sensibiliser les élus, les agents aux enjeux agricoles du territoire</p>

		<p>21 : Construire et dispenser un cycle d’animation auprès de scolaires sur les thématiques du paysage agricole normand, de la production maraîchère et de l’équilibre alimentaire</p> <p>37 : Information du grand public sur les actions du PCAET</p> <p>39 : Accompagner les agents et élus de Flers Agglo dans un cycle de formation sur la qualité de l’air</p> <p>40 : Accompagner les élus de Flers Agglo dans un cycle de formation sur la transition écologique et changement climatique</p>
<p>2. Garantir la préservation des ressources naturelles et la conciliation des usages</p>	<p>46 : Limiter l’impact de l’urbanisation et des aménagements sur la biodiversité et les espaces naturels</p> <p>47 : Préserver la qualité de l’eau et des milieux aquatiques, de la terre à la mer</p> <p>48 : Réduire les risques naturels liés à l’eau et prévenir l’impact du changement climatique</p>	<p>6 : Accompagner et améliorer la sobriété énergétique de l’éclairage public</p> <p>7 : Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles et restaurer la continuité écologique</p> <p>8 : Protéger et optimiser la ressource en eau</p> <p>9 : Améliorer la biodiversité du territoire</p> <p>11 : Préserver et agir en faveur de la biodiversité au sein de Flers Agglo et des communes</p> <p>Axe 1 sous axe 3 : Privilégier le renforcement des centralités et développer un urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité</p>
<p>3. Mener une politique foncière ambitieuse</p>	<p>49 : Mobiliser les outils fonciers pour limiter l’artificialisation des sols et concilier les usages</p>	<p>9 : Améliorer la biodiversité du territoire</p> <p>11 : Préserver et agir en faveur de la biodiversité au sein de Flers Agglo et des communes</p> <p>12 : Traduire les enjeux Air Energie Climat dans le futur PLUiH</p> <p>13 : Accompagner les particuliers et investisseurs lors de l’instruction des permis de construire</p>
<p>4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables</p>	<p>51 : Économiser l’énergie grâce à la sobriété et l’efficacité énergétique</p> <p>52 : Augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de la Normandie</p> <p>53 : Réduire les émissions de GES d’origines non énergétiques</p>	<p>Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire</p> <p>Axe 2 Développer l’offre de proximité, l’accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives</p> <p>Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie.</p>
<p>5. Libérer le potentiel d’économie circulaire en Normandie</p>	<p>54 : Adapter les objectifs nationaux de prévention et de gestion des déchets aux particularités régionales</p> <p>55 : Planifier les installations de gestion des déchets pour atteindre les objectifs du territoire</p>	<p>Axe 3 sous axe 2 : Faciliter les initiatives pour le recyclage, le réemploi et la réutilisation</p>
<p><b>Privilégier l’innovation et l’expérimentation</b></p>		

<p>2. Innover dans la gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'action publique</p>	<p>59 : Innover dans la gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'action publique</p>	<p>4 : Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété des bâtiments publics 12 : Traduire les enjeux Air Energie Climat dans le futur PLUiH</p>
<p><b>S'appuyer sur la mise en œuvre des objectifs régionaux préalablement définis</b></p>		
<p>1. Territorialiser l'ambition économique Régionale</p>	<p>60 : Territorialiser l'ambition économique régionale</p>	<p>Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives</p>
<p>2. Biodiversité : valoriser les espaces caractéristiques de la Normandie</p>	<p>61 : Maintenir et restaurer les ensembles bocagers, identité forte de la Normandie</p>	<p>13 : Accompagner les particuliers et investisseurs lors de l'instruction des permis de construire 15 : Accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique Axe 1 sous axe 2 : Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles, la biodiversité et la qualité de l'air Axe 1 sous axe 3 : Privilégier le renforcement des centralités et développer un urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité</p>
<p>3. Biodiversité : Prêter attention à l'ensemble des milieux</p>	<p>64 : Restaurer la continuité écologique du réseau hydrographique et les milieux naturels associés 65 : Préserver les espaces boisés et leur fonctionnalité 67 : Préserver les milieux rares et singuliers</p>	<p>Axe 1 sous axe 2 : Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles, la biodiversité et la qualité de l'air Axe 2 sous axe 2 : Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements climatiques</p>
<p>4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie</p>	<p>69 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre 70 : Produire et stocker de l'énergie à partir de sources renouvelables, et développer des réseaux adaptés 71 : Améliorer la qualité de l'air régionale, en mobilisant tous les secteurs d'activité</p>	<p>Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire Axe 2 Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie. Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique : 27 : Accompagner le développement des filières locales de productions d'EnR 10 : Sensibiliser et faire évoluer les pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air 12 : Traduire les enjeux Air Energie Climat dans le futur PLUiH</p>
<p>5. Réduire la production de déchets et amplifier leur valorisation</p>	<p>72 : Contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de prévention et de gestion des déchets 73 : Décliner des objectifs spécifiques de prévention des déchets pour la Normandie</p>	<p>28 : Prévenir, réduire et valoriser les déchets 29 : Accompagner les acteurs économiques dans la réduction de leurs déchets</p>

	<p>74 : Décliner des objectifs spécifiques de recyclage et de valorisation des déchets pour la Normandie</p>	<p>30 : Améliorer la collecte des déchets issus de l'activité de Flers Agglo et de la ville de Flers</p> <p>31 : Mettre en place un plan numérique responsable à l'échelle de Flers Agglo</p> <p>41 : Prendre en compte l'impact environnementale des manifestations publiques et de l'agglomération dans leur organisation</p>
--	--	---

Par ailleurs, le **SRADDET fixe les objectifs suivants, par rapport à 2010 :**

➤ **Émissions de GES :**

- -38% à l'horizon 2030
- -80% à l'horizon 2050

➤ **Consommation d'énergie :**

- -40% à l'horizon 2030
- -50% à l'horizon 2050

➤ **Production d'énergie renouvelable :**

- 32% d'ENR dans la consommation d'énergie finale en 2030
- 100% d'ENR dans la consommation d'énergie finale en 2050

Les consommations du territoire étaient de 1208 GWh en 2021, ses émissions de GES étaient de 399 068 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> et sa production d'EnR&R était de 219 GWh en 2021.

Les objectifs fixés par la stratégie du PCAET, sur la base des données de 2021, sont de diminuer les consommations énergétiques de 18%, et les émissions de GES de -21%. Dans le même temps la collectivité vise à l'augmentation de la production des EnR&R pour atteindre un total de 315 GWh produits. Tous ces objectifs sont fixés à l'horizon 2030.

Secteur	% de réduction de CO <sub>2</sub> (entre 2021 et 2030)	% de réduction de CO <sub>2</sub> (entre 2021 et 2050)
Résidentiel	-35%	-60%
Tertiaire	-28%	-56%
Transport	-18%	-92%
Agriculture	-13%	-50%
Industrie	-53%	-83%
Déchets	-97%	-99%
<b>Total</b>	<b>-21%</b>	<b>-66%</b>

<b>Objectifs SRADEET</b>	-38%	-80%
--------------------------	------	------

Secteur	% de réduction de consommation énergétique (entre 2021 et 2030)	% de réduction de consommation énergétique (entre 2021 et 2050)
Résidentiel	-21%	-44%
Tertiaire	-12%	-32%
Transport	-17%	-61%
Agriculture	-15%	-52%
Industrie	-18%	-28%
Total	-18%	-46%
<b>Objectifs SRADEET</b>	<b>-40%</b>	<b>-50%</b>

La diminution des émissions gaz à effet de serre prévue sera à hauteur de 66% à l’horizon 2050, selon la stratégie choisie par la collectivité. Le SRADEET prévoit une diminution des émissions de 80% entre 2010 et 2050.

La diminution des consommations énergétiques prévue sera à hauteur de 46% à l’horizon 2050 selon la stratégie choisie par la collectivité. Le SRADEET prévoit une diminution des consommations de 50% entre 2010 et 2050.

→ L’écart entre les objectifs s’explique néanmoins par le travail d’adaptation et de proratisation qui a été réalisé afin d’adapter les objectifs du SRADEET aux données les plus anciennes disponibles, celles-ci étant de 2021.

D’autre part, les objectifs que la collectivité s’est fixée en matière de production d’EnR&R sont aussi calqués sur les objectifs réglementaires, ainsi la collectivité vise une part d’EnR&R de 32% à horizon 2030 et 100% à horizon 2050.

**La stratégie de Flers agglo n’est donc pas en contradiction avec les options fondamentales du SRADEET, elle est ainsi compatible avec celui-ci.**

**Par ailleurs, la stratégie du PCAET se s’éloigne pas des objectifs et des orientations fondamentales du SRADEET, assurant sa prise en compte.** L’écart entre les deux objectifs s’explique par le travail d’adaptation et de proratisation qui a été réalisé afin d’adapter les objectifs du SRADEET aux données les plus anciennes disponibles, celles-ci étant de 2021.

Une forte réduction des émissions de GES est envisagée dans l’ensemble des secteurs d’activité. Néanmoins, le secteur des déchets et celui des transports seront ceux avec les plus grosses baisses en pourcentage.

### 4.3. La prise en compte des stratégies locales

#### 4.3.1. Prise en compte de l'AMI « Territoires Durables 2030 »

##### i. L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Territoires Durables 2030 »

Flers Agglo est lauréate depuis Mars 2021 de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Territoires Durables 2030 » de la Région Normandie. La collectivité bénéficie ainsi de fonds d'aide régionaux pour atteindre des objectifs fixés à l'horizon 2030. En termes de transition énergétique l'objectif général affiché est l'élaboration d'un PCAET avec l'ambition d'une neutralité carbone à échéance 2050. Pour ce faire 5 enjeux ont été fixés :

- Enjeu n°1 : réduction de la consommation primaire d'énergies fossiles de 45% d'ici 2030
- Enjeu n°2 : augmentation de la part d'énergies renouvelables consommées sur le territoire à au moins 32% d'ici 2030
- Enjeu n°3 : amélioration des capacités de stockage carbone dans les sols et les forêts
- Enjeu n°4 : amélioration de la qualité de l'air
- Enjeu n°5 : atteinte d'une neutralité Carbone à échéance 2050

##### j. Prise en compte de l'AMI « Territoires Durables 2030 »

Les objectifs du PCAET répondent aux enjeux suivants de l'AMI « Territoires Durables 2030 » :

- Enjeu N°2 : Le PCAET affiche un objectif de 32% d'énergie renouvelables dans la part des consommations finales d'énergie du territoire.
- Enjeu N°3 : Le PCAET affiche un objectif d'augmenter de 92% les capacités en séquestration carbone d'ici à 2050. Ce qui implique une augmentation annuelle de 2 à 3% par an à partir de 2023.
- Enjeu N°4 : Le PCAET vise les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air et est en alignement avec les objectifs du Plan de Réduction des Emissions des Polluants Atmosphériques (PREPA). La pollution de l'air respecte actuellement le PREPA.
- Enjeu N°5 : Le PCAET vise une neutralité carbone à échéance 2050

**La stratégie de la Communauté d'agglomération Flers Agglo s'aligne sur la majorité des objectifs de l'AMI « Territoires Durables 2030 ».**

## 5. Justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie air-énergie-climat

### 5.1. Méthodologie d'élaboration du scénario du PCAET

Les domaines de réduction des émissions de GES, des consommations d'énergie, des émissions de polluants atmosphériques, et d'augmentation de la production des énergies renouvelables et de la séquestration carbone ont été soumis à la définition d'objectifs chiffrés par secteur, pour les horizons 2030 et 2050.

**La stratégie du PCAET retenue par les élus est cohérente avec les objectifs réglementaires fixés par le SRADDET Normandie, le PREPA, la SNBC2 et l'AMI, mais selon une proratisation de ces objectifs afin de les adapter au territoire de Flers Agglo.**

Le scénario stratégique final a été élaboré à l'aide d'un outil de scénarisation. Cet outil permet de construire des scénarios constitués d'un ensemble d'actions-types (par exemple, la part du tertiaire appliquant le décret tertiaire, le report modal entre les véhicules particuliers et les mobilités douces, ou encore la baisse de la consommation énergétique due à l'amélioration de l'efficacité énergétique) et d'évaluer leurs impacts sur les consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques et la séquestration carbone jusqu'en 2050.

Il ne s'agit pas de construire des scénarios génériques, mais bien des scénarios adaptés aux caractéristiques du territoire : les calculs de scénarisation sont réalisés sur la base de ses caractéristiques propres : évolution démographique, taille du parc de bâtiments, mix énergétique, mobilité des habitants et usagers, occupation des sols ...

L'analyse environnementale se base sur le scénario final, croisées avec les enjeux environnementaux prioritaires issus du diagnostic et de l'État Initial de l'Environnement. Pour le scénario, les objectifs fixés sur l'énergie, les GES, les énergies renouvelables, les polluants atmosphériques et la séquestration carbone sont rappelés, les ambitions de la stratégie d'adaptation au changement climatique également, puis l'EES vient apporter l'analyse environnementale en intégrant les incidences positives et les incidences négatives potentielles.

### 5.2. Scénario retenu

Les objectifs du scénario retenu ont été proratisés pour répondre aux objectifs de la SNBC2, le SRADDET, la PPE et l'AMI Territoire durable 2030 à l'échelle du territoire de Flers Agglo. Un travail d'adaptation a été réalisé pour les objectifs du SRADDET qui se définissent par rapport à l'année 2015 afin de les adapter à la dernière année disponible dans les données de l'ORECAN, l'année 2021.

## La consommation énergétique

Une diminution de 46% des consommations en 2050 par rapport à 2021, baisse qui s'aligne sur les objectifs fixés par le SRADDET (-50%).

Scénario	Objectif 2030	Objectif 2050
<b>Diminution des consommations énergétiques par rapport à 2021</b>	-18%	-46%

Avec une déclinaison sectorielle comme suit (objectif par rapport à 2021) :

Secteur	Objectif 2030	Objectif 2050
<b>Résidentiel</b>	-21%	-44%
<b>Tertiaire</b>	-12%	-32%
<b>Transport</b>	-17%	-61%
<b>Agriculture</b>	-15%	-52%
<b>Industrie</b>	-21%	-28%

## Les émissions de GES

Une diminution de 66% des émissions de GES à l'horizon 2050, par rapport à 2021, en accord avec les objectifs fixés par le SRADDET et la SNBC2.

Scénario	Objectif 2030	Objectif 2050
<b>Diminution des émissions de GES par rapport à 2021</b>	-21%	-66%

Avec une déclinaison sectorielle comme suit (objectif par rapport à 2021) :

Secteur	Objectif 2030	Objectif 2050
<b>Résidentiel</b>	-35%	-60%
<b>Tertiaire</b>	-28%	-56%
<b>Transport</b>	-18%	-92%
<b>Agriculture</b>	-13%	-50%
<b>Industrie</b>	-53%	-83%
<b>Déchets</b>	-97%	-99%

## Les émissions de polluants atmosphériques

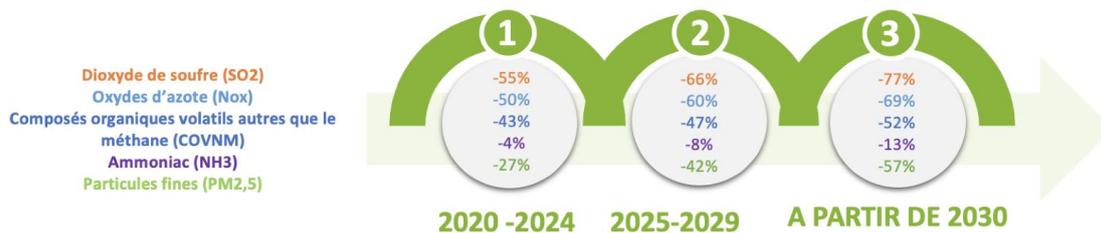
Limiter les émissions de polluants atmosphériques pour d’une part respecter les objectifs imposés par le PREPA, et d’autre part pour diminuer la concentration de polluants dans l’atmosphère afin de limiter l’exposition des populations aux pollutions de l’air.

La diminution des émissions de polluants atmosphériques suit les objectifs imposés par le PREPA comme suit :

Objectifs par rapport à 2005	SO2	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	NH3
<b>Situation en 2015</b>	-67%	-42%	-30%	-39%	-52%	-7%
<b>Objectif pour 2030 vs 2012</b>	-77%	-69%	-57%	-57%	-52%	-13%

Les objectifs de la collectivité concernant la diminution des émissions de polluants atmosphériques sont conformes aux exigences formulées par le PREPA puisque alignés sur ceux-ci.

### Objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques



## La séquestration carbone

La séquestration carbone se décline en 2 objectifs :

### Le maintien du stockage de carbone actuel.

Le premier levier d’amélioration de la séquestration carbone réside dans la limitation de l’artificialisation des sols, afin de limiter la réduction des capacités de séquestration carbone.

**L’augmentation de capacité de séquestration carbone du territoire : l’objectif est d’atteindre la neutralité carbone en 2050 fixée par le territoire.** Pour cela, la communauté doit accroître sa séquestration carbone de 92% en 2050, soit une augmentation annuelle de 2 à 3% par an à partir de 2023. Cela si et seulement si, les objectifs de réduction des émissions de GES du territoire sont respectés. Dans le cas contraire, sur la base du niveau d’émissions 2021, l’atteinte de la neutralité carbone nécessiterait de séquestrer 12 fois plus de carbone que ce que le territoire a séquestré

en moyenne sur la période 2012-2018. Afin d’atteindre cet objectif plusieurs leviers ont été intégrés :

- L’amélioration du stockage carbone par les différentes sous-trames de la Trame Verte et Bleue. La sous-trame sylvo-arborée : la forêt et le milieu bocager. Le territoire vise ainsi la plantation de nouvelles surfaces forestières, l’extension des cultures intermédiaires, l’intensification modérée et le remplacement fauche-pâturage des prairies permanentes, l’agroforesterie intra parcellaire ou encore la plantation de haies ;
- La végétalisation des espaces urbains, la nature en ville présente des bénéfices favorables à la séquestration carbone : la limitation de l’imperméabilisation, la végétalisation des espaces à urbaniser, et l’aménagement de nouveaux espaces de nature sur les espaces urbanisés existants sont autant de leviers à activer à travers les documents d’urbanisme ou les projets d’aménagement ;
- Le changement des pratiques agricoles, car l’évolution du stock de carbone passe également par la mise en place de pratiques agricoles adaptées. Ce qui se traduit concrètement par l’engagement de l’agglomération en faveur de l’évolution des pratiques vers des méthodes plus vertueuses tels que l’agriculture biologique et de saison à travers notamment le Plan Alimentaire Territorial (PAT).

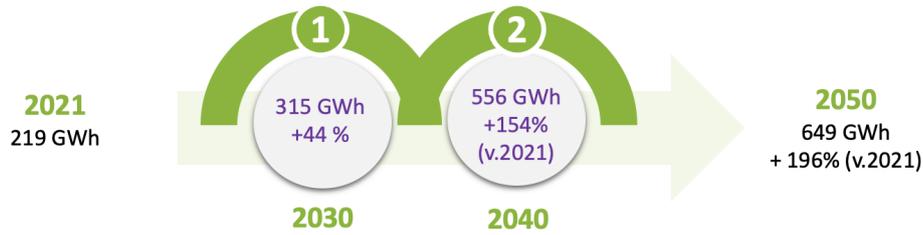
### La production d’énergie renouvelable et de récupération

Les objectifs nationaux et régionaux de production des énergies renouvelables ont été appliqués au territoire et ce sont ceux-ci qui ont été retenus comme objectifs du PCAET.

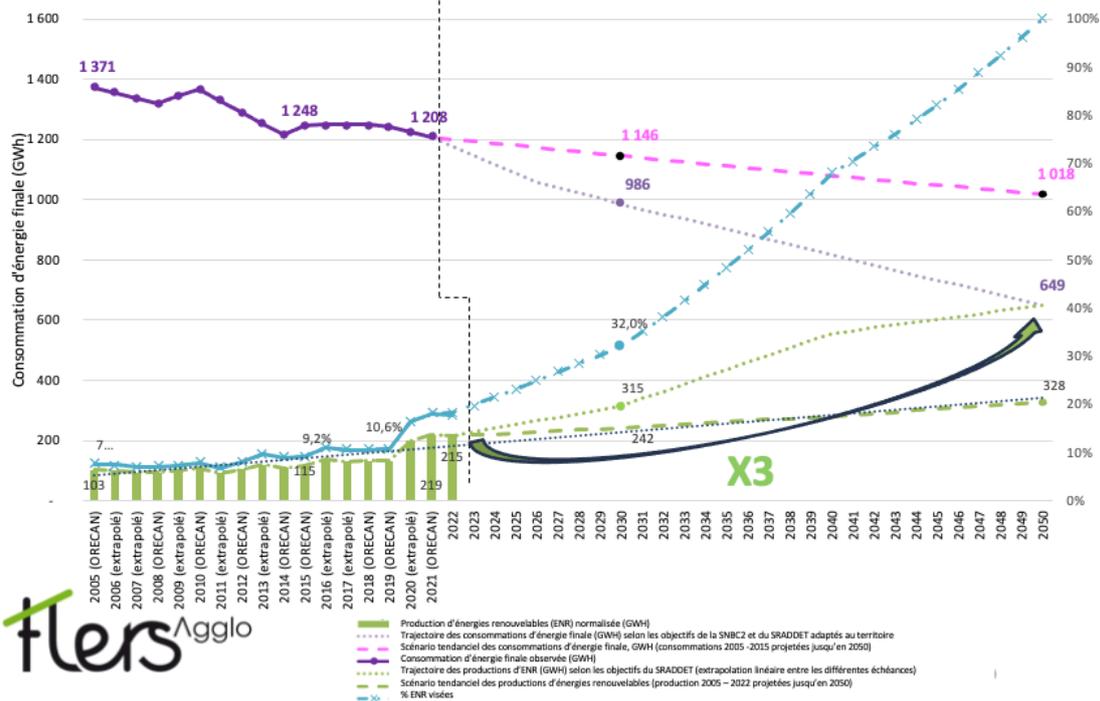
Les objectifs de production d’EnR&R aux échéances 2026, 2030 et 2050 ont été calculés sur base des consommations d’énergies projetées à ces mêmes échéances. C’est-à-dire en prenant en compte que celles-ci allaient diminuer suivant les objectifs des réductions des consommations d’énergie présentée au-dessus, qui se rapportent à l’année 2021 (-12% en 2026, -18% en 2030 et -46% en 2050). Le non-respect de ces objectifs de réduction des consommations impliquerait d’augmenter massivement les objectifs de production d’EnR&R pour compenser.

	2026	2030	2050
<b>Objectif de la part d’EnR&amp;R dans la production</b>	24%	+32%	+100%
<b>Production ENR&amp;R (GWh)</b>	258	315	649

## Objectifs d'augmentation de la production d'ENR => 2050



Évolution des consommations et production d'énergie du territoire et projection jusqu'en 2050 à partir des objectifs de la SNBC2 et du SRADDET adaptés au territoire (GWh ; %)



### Détails de la Stratégie retenue

Le scénario retenu est celui généré pour s'accorder aux objectifs théoriques pratisés de la Stratégie Nationale Bas Carbone 2, du SRADDET, de la PPE et de l'AMI Territoire durable 2030. Malgré la difficulté d'atteindre ces objectifs théoriques, la collectivité a souhaité les inscrire comme objectifs de son PCAET.

La stratégie retenue par Flers agglo se découpe en 4 axes divisés en 2-3 sous axes de la façon suivante :



## Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire

Sous Axe 1.1 : Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique

### Objectifs de Flers Agglo



Afin d'atteindre ces objectifs, le territoire de Flers Agglo doit procéder à une réduction forte de la consommation des bâtiments grâce à la rénovation énergétique des logements (plus de logements sociaux en dessous de l'étiquette énergétique D, rénovation des logements) et à la sobriété énergétique des ménages. La réduction des consommations implique également un accompagnement des acteurs du secteur tertiaire pour qu'ils atteignent les objectifs du décret tertiaire, tout en mettant en œuvre une politique ambitieuse de rénovation du patrimoine public.

### **Actions opérationnelles du PCAET pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030**

#### **HABITAT**

Illustration d'actions à mettre en place pour atteindre les objectifs :

- Social : + de 1 200 logements à rénover (40% des logements)
- Individuels : + de 3 750 logements à rénover (20% des maisons)
- Collectifs privés : 750 logements à rénover (25% des bâtiments collectifs)
- Remplacement de 3 500 systèmes de chauffage fossile par des systèmes bois et 3 500 par des systèmes électriques
- Remplacement de 800 systèmes de chauffage électrique par des pompes à chaleur

#### **TERTIAIRE**

Illustration de l'atteinte des objectifs de réduction des consommations d'énergie et émissions de GES du secteur :

- 5% de bâtiments publics rénovés (administration, enseignement, action sociale)
- 10% de bâtiments privés rénovés
- Optimisation de l'éclairage public et extinction nocturne
- Remplacement des systèmes de chauffage fossile par du chauffage bois dans 15% des surfaces de bâtiment public
- Remplacement des systèmes de chauffage fossile par des pompes à chaleur dans 20% des surface de tertiaire privé.

*Sous Axe 1.2 : Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles, la biodiversité et la qualité de l'air*

#### **Objectifs de Flers Agglo**

Le PCAET de la Communauté d'Agglomération de Flers Agglo s'oriente vers une transition écologique globale allant au-delà de la transition énergétique. L'ambition de Flers Agglo est ainsi d'adapter le territoire pour assurer la qualité de vie des habitants,

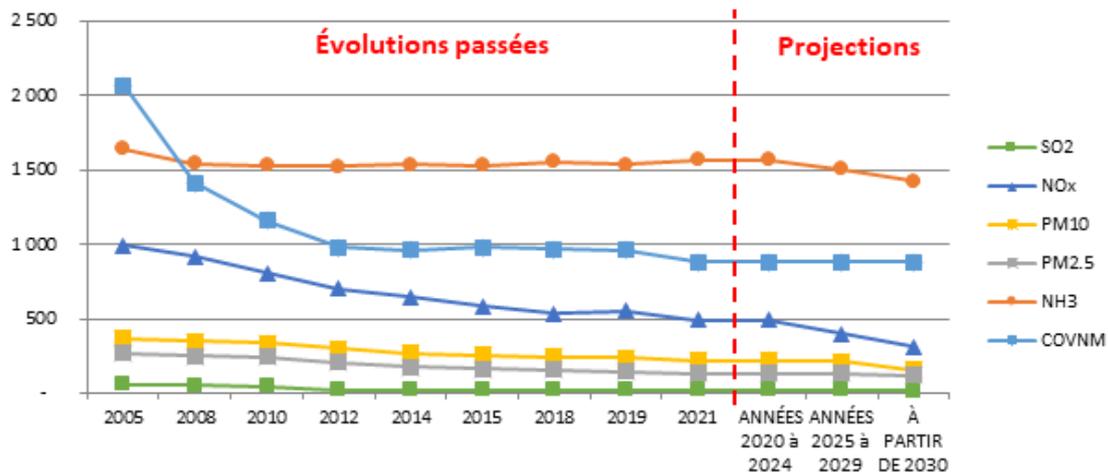
le maintien d’une biodiversité riche et la préservation des ressources naturelles. Les objectifs stratégiques fixés par la collectivité sont d’:

- Assurer la préservation de l’existant et développer les ressources naturelles du territoire ;
- Assurer la pérennité de la richesse de la biodiversité du territoire ;
- Adapter les modes de vie, de production, de consommation pour améliorer la qualité de l’air du territoire : Limiter les émissions de polluants atmosphériques pour diminuer la concentration de polluants dans l’atmosphère afin de limiter l’exposition des populations aux pollutions de l’air.

### Objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques



Évolution des émissions de polluants atmosphérique sur le territoire de Flers Agglo, tous secteurs confondus entre 2005 et 2021 puis projetée aux échéances réglementaires suivant les objectifs de l'article L.222-39 par rapport à l'année 2005 (en Tonnes)



Source : ORECAN, Légifrance, traitement Carbone Consulting

En 2021, le territoire de Flers Agglo respectait (ammoniac) ou dépassait (autres polluants) les objectifs de baisse des émissions de polluants atmosphériques pour les années 2020-2024. Les efforts ne doivent pas s’arrêter là pour atteindre les objectifs à l’horizon 2030.

## **Actions opérationnelles du PCAET pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030**

### **PRESERVER ET DEVELOPPER LES RESSOURCES NATURELLES**

- Planter 2 400 ha de forêts en plus (+30%), pour ajouter aux 7600 ha de superficie déjà présente en 2020.
- Planter 1000 km de haie en plus (+20%)

### **PRESERVER ET FAVORISER LA BIODIVERSITE**

Flers Agglo souhaite engager une politique visant à soutenir la biodiversité. Elle ambitionne ainsi de conjuguer des actions pour préserver et restaurer les milieux naturels, pour lutter contre les espèces envahissantes sur le territoire et permettre à la biodiversité d'investir les zones urbaines.

En plus des actions de plantation Flers Agglo réfléchit à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Désimperméabilisation d'espace public et retour de la nature en milieu urbanisé
- Végétalisation des pieds de mur
- Réduction de la pollution lumineuse
- Protéger et optimiser la ressource en eau
- Restaurer la continuité écologique

### **ADAPTER LES MODES DE VIE, DE PRODUCTION, DE CONSTRUCTION, DE CONSOMMATION POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR DU TERRITOIRE**

- L'acculturation des habitants sur la qualité de l'air afin de les sensibiliser sur la qualité de l'air extérieur mais également intérieur ;
- Les changements de pratiques culturelles, ainsi que l'amélioration des pratiques d'élevage vont permettre de diminuer les émissions de NH3 ;
- La substitution de l'énergie fossile (fioul) pour le chauffage des logements (remplacement de 9500 systèmes de chauffage) et des bâtiments du secteur tertiaire (remplacement de 230 systèmes de chauffage) vont permettre la diminution des émissions de SO2 ;
- Le changement des pratiques de mobilité pour 15% de la population, l'augmentation des véhicules électriques (20% des ménages équipés d'un véhicule électrique), l'installation de 200 km de piste cyclable, le remplacement des véhicules poids lourds diesel par des véhicules fonctionnant au biogaz (10%), la réduction de 10% des consommations des véhicules liés au progrès technologique et la réduction du flux de véhicules de 5% vont permettre de diminuer les émissions de PM10, PM2.5 NOx et COVNM ;

- La diminution des consommations énergétiques du secteur industriel (-15 à 20%), ainsi que l'amélioration des process de fabrication et la substitution de l'utilisation des énergies fossiles par des ENR (20%) vont permettre de diminuer fortement les émissions de COVNM, NOx et SO2.

*Sous Axe 1.3 : Privilégier le renforcement des centralités et développer un urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité*

#### **Objectifs de Flers Agglo**

- Renforcer les fonctions de centralité dans les villes moyennes et bourgs structurants
- Définir une approche globale de la ville comme milieu de vie
- Penser l'urbanisme au regard du changement climatique et des épisodes de canicule
- Améliorer la qualité de vie et réduire la pollution

#### **Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives**

*Sous Axe 2.1 : Développer et accompagner les entreprises dans la transition écologique*

#### **Objectifs de Flers Agglo**

- Accompagner les reconversions professionnelles afin de permettre les réallocations d'ampleur prévues dans les secteurs des bâtiments, de l'énergie, de l'industrie et des mobilités.
- Mettre en place les formations adaptées à l'évolution des métiers afin d'assurer la disponibilité des compétences localement
- Créer un climat favorable à l'emploi des publics en insertion et en reconversion. Ainsi, certains secteurs de la transition écologique, tels que le réemploi ou l'agroécologie sont propices à l'intégration et au retour à l'emploi.
- Développer une connaissance fine du tissu économique local au contact des entreprises et de tous les acteurs emplois-compétences afin de définir les activités porteuses d'emploi du futur (ex : Flers et le dispositif rebond industriel).

*Sous Axe 2.2 : Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements climatiques*

### **Objectifs de Flers Agglo**

Les objectifs stratégiques fixés par la collectivité sont :

- Développer l'alimentation locale en diversifiant l'agriculture et en développant les circuits courts sur son territoire afin d'éviter d'avoir recours à de grosses unités de transformation et de distribution distantes des fermes et des consommateurs et entraînant une dépendance au pétrole.
- Diminuer l'exposition au changement climatique de l'agriculture et augmenter sa capacité d'adaptation (maintien des rendements, face aux événements extrêmes, disponibilité de la ressource en eau) en développant une agriculture vertueuse, durable et innovante.

### **Objectif à 2030 pour l'agriculture**



*Sous Axe 2.3 : Soutenir une offre de services prenant en compte les nouveaux enjeux du territoire (santé, climat, environnement...)*

### **Objectifs de Flers Agglo**

- Augmenter le nombre et améliorer la qualité des services à la population (via des lieux d'accueil et de mutualisation ; des services marchands de proximité ; des services dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire, etc.)
- Faciliter l'installation de praticiens de santé sur le territoire (soutien à la création, l'aménagement et l'équipement de maisons de santé pluridisciplinaires, maisons médicales ou cabinets mutualisés ; soutien aux actions d'animation, de promotion et/ou d'accompagnement des acteurs de la santé ; soutien au développement des e-services ; soutien aux opérations permettant l'expérimentation d'outils et/ou actions innovantes dans le domaine de la santé au service des seniors et/ou des personnes en situation de handicap

- Augmenter et/ou améliorer les pratiques sportives et culturelles (soutien à l'équipement, à la mise en réseau, à la coordination, à la mobilité, à l'animation, à la communication favorisant la pratique culturelle et/ou sportive ; soutien à la création, au développement, à la rénovation, à l'aménagement et à l'équipement des infrastructures culturelles, sportives et/ou de loisirs ; soutien à l'organisation de manifestations et d'évènements culturels, sportifs et/ou de loisirs)

### Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie

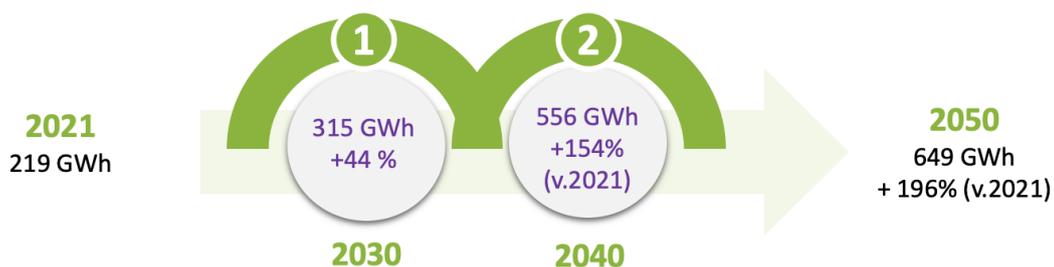
*Sous Axe 3.1 : Encourager le déploiement des énergies renouvelables*

#### Objectifs de Flers Agglo

Bien que la part d'ENR dans la consommation totale du territoire augmente depuis plusieurs années (production multipliée par 2 entre 2004 et 2022), il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier le développement des sources d'énergie propres et locales sur le territoire pour atteindre l'objectif fixé dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), à savoir la couverture de 32% des consommations d'énergie finale par des énergies renouvelables à horizon 2030.

Si on applique aux consommations 2021 les objectifs de production d'ENR visés à 2030 cela revient à dire qu'il faudrait produire 315 GWh d'ENR, soit 96 GWh d'ENR supplémentaires par rapport à 2021 et + 430 GWh pour atteindre les objectifs 2050 (en considérant que dans le même temps les consommations d'énergie du territoire aient baissé de 18% en 2030 et de 46% en 2050 par rapport à 2021).

### Objectifs d'augmentation de la production d'ENR => 2050



#### Actions opérationnelles du PCAET pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030

- Accompagner la planification énergétique territoriale
- Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables
- Accompagner les initiatives de production d'ENR

Illustration de l'atteinte des objectifs de production d'énergie du territoire :

#### **SOLAIRE PV**

- 3 750 maisons équipées
- 200 installations sur grandes toitures (600m<sup>2</sup>)
- 2 000 places de parkings avec ombrière (publics et privés)
- 6 hectares de parc solaire au sol

#### **METHANISATION**

- 1 unité territoriale en injection
- 3 ou 4 unités de méthanisation entre 50 et 250 kW

#### **BOIS**

- 1 chaufferie de 400 kW
- 2 chaufferies de 1,5 MW
- 950 appareils de chauffage individuel

#### **GÉOTHERMIE ET POMPES A CHALEUR**

- 2 800 Pompes à Chaleur + 350 installations géothermie dans l'habitat individuel

#### **SOLAIRE THERMIQUE**

- 1 400 installations solaire thermique

La réalisation de ces actions permettrait de couvrir 33% des besoins énergétiques du territoire par les ENR (en considérant que les consommations d'énergie du territoire aient baissées de -18% = cible théorique), soit 1% de mieux que l'objectif fixé dans le SRADDET

*Sous Axe 3.2 : Faciliter les initiatives pour le recyclage, le réemploi et la réutilisation*

#### **Objectifs de Flers Agglo**

Le SRADDET décrit les engagements de la région vis-à-vis de l'économie circulaire :

« La Normandie est un territoire riche en activités agricoles, industrielles et maritimes où nombre d'entreprises, associations, citoyens et collectivités sont déjà engagés dans l'économie circulaire. S'appuyant sur ce socle solide, la stratégie régionale se fixe pour ambition de fédérer l'ensemble du potentiel normand de l'économie circulaire.

### Au niveau de Flers Agglo :

Flers Agglo, labellisée Territoire Durable 2030, suite à l'AMI de la Région Normandie, a entrepris à partir de l'année 2020, une démarche visant à favoriser l'élaboration de stratégies de développement durable sur son territoire et a également initié une démarche de labélisation économie circulaire portée par l'ADEME. Flers Agglo s'est ainsi engagée dans l'opération collective de labellisation économie circulaire qui repose sur cinq axes de travail, dont l'axe pour "Améliorer la réduction, la collecte et la valorisation des déchets". De plus, Flers Agglo s'est engagée avec l'ADEME dans la mise en œuvre d'un Contrat d'Objectifs Territorial, celui-ci dispose d'un référentiel sur l'Économie Circulaire.

Le numérique est aujourd'hui omniprésent dans le fonctionnement des collectivités, or cet usage a un impact toujours plus fort sur l'environnement. La loi pour la Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique (REEN) ainsi que la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) ont pour objectifs de favoriser les achats publics de matériels reconditionnés, de réduire les déchets, mais aussi de promouvoir le recyclage, la réparation et le réemploi des produits. C'est dans ce contexte que la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) de Flers Agglo et de la Ville de Flers s'engage dans une démarche de numérique responsable, afin d'optimiser son parc informatique et de maîtriser ses investissements.

### *Sous Axe 3.3 : Développer l'écomobilité et les mobilités actives*

#### **Objectifs de Flers Agglo**

##### **Objectif à 2030 pour les transports et la mobilité**



Les leviers de réduction des consommations et des émissions de GES portent sur la diminution des nombres de déplacements et des distances parcourues en voiture, l'amélioration technologique, la mutualisation des équipements (taux de charge, covoiturage, ...) et la décarbonation du mix énergétique du secteur.

Ainsi, grâce aux reports modaux vers des mobilités douces et actives et à la transition vers des énergies décarbonées, le territoire de Flers Agglo a pour objectif une diminution de 43% des consommations énergétiques et de 57% des émissions de GES pour 2030.

**Actions opérationnelles du PCAET pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030**

- Développer le réseau cyclable sur le territoire de Flers Agglo
- Multiplier le nombre de vélo du territoire et développer l'apprentissage du vélo
- Augmenter le stationnement vélo
- Favoriser le développement du tourisme à vélo et des animations autour du vélo
- Développer les transports collectifs et sensibiliser à l'éco-mobilité

Illustration de l'atteinte des objectifs de réduction des consommations d'énergie et émissions de GES du secteur :

- 15% de la population change de pratique de mobilité
- 20% des ménages sont équipés d'un véhicule électrique
- 200 km de piste cyclable construits
- 10% des consommations des poids lourds passe de diesel à biogaz
- Réduction de 10% des consommations des véhicules liés au progrès technologique
- Réduction du flux de véhicules de 5%

**Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique**

*Sous Axe 4.1 : Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire aux enjeux de transition (énergie, économie circulaire, climat)*

**Objectifs de Flers Agglo**

- Informer le grand public sur les actions menées par Flers Agglo sur les thématiques de la transition écologique et énergétique
- 40% de souscription sur le taux de préinscrit à une offre d'achat groupé d'énergie
- Réduire la facture énergétique pour les ménages

*Sous Axe 4.2 : Engager les élus et agents du territoire à s'adapter aux changements climatiques et à la sobriété énergétique*

**Objectifs de Flers Agglo**

- Intégrer de façon systématique l'analyse des impacts en termes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques sur l'ensemble des projets menés par la collectivité.
- Organiser des formations à destination des élus et des agents du territoire
- Participer à des évènements nationaux ou régionaux sur la transition écologique
- Partager des outils existants (ex : Aujourd'hui mon territoire = Fiches Actions, développées par l'ADEME)

### 5.3. Analyse environnementale de la stratégie PCAET

		<b>Analyse environnementale</b>	
		<b>Incidences positives</b>	<b>Incidences négatives</b>
<p>1. La lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation) – Climat et Energie</p>	<p>Concernant le volet atténuation, la stratégie globale du PCAET se veut relativement ambitieuse, malgré la non-atteinte des objectifs fixés par le SRADDET et la SNBC2, et l'évaluation environnementale identifie de nombreux points positifs concernant cette thématique. Les objectifs fixés en termes de rénovation énergétique des logements et du secteur tertiaire, le report modal envisagé vers des mobilités décarbonées, ainsi que la modification des pratiques agricoles et industrielles vont permettre de diminuer les consommations énergétiques et les émissions de GES énergétiques et non énergétiques (secteur agricole). La particularité du territoire, très rural et doté d'un important secteur agricole, ne facilite pas la réduction des émissions de GES au total (45% des émissions proviennent du secteur agricole).</p> <p>Par ailleurs, la stratégie prévoit de décupler la production d'énergie renouvelable à l'échelle du territoire, avec un objectif d'une couverture énergétique du territoire à hauteur de plus de 100% en 2050 (avec un objectif intermédiaire de 32% en 2030). Cet objectif permet la transition énergétique à travers l'utilisation d'une énergie</p>	<p>L'analyse environnementale relève peu d'incidences négatives potentielles de la stratégie sur les volets de l'atténuation et de l'adaptation, néanmoins certains aspects méritent une vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dynamisme engendré par les ambitions de la stratégie aura des impacts positifs en termes d'activité économique, notamment pour le développement de la filière ENR. Néanmoins, la production d'ENR contribue au développement de la consommation d'énergie, plutôt qu'à privilégier en priorité la sobriété et l'efficacité énergétique. Le développement économique contribuera également à la consommation et à l'émission de GES, ces activités continueront donc d'avoir un impact sur le changement climatique.</li> <li>• Par ailleurs, l'adaptation au changement climatique est bien intégrée, néanmoins un point de vigilance peut être relevé concernant la consommation d'espace nécessaire à la transition annoncée (infrastructures</li> </ul>	

<b>Analyse environnementale</b>	
<b>Incidences positives</b>	<b>Incidences négatives</b>
<p>décarbonée, ainsi qu'en favorisant l'autonomie énergétique du territoire, dans une logique de résilience plus large.</p> <p>La stratégie prévoit également la préservation et l'amélioration des stocks de carbone du territoire en maximisant le potentiel de séquestration. Cet aspect contribuera à l'atteinte de la Neutralité Carbone à horizon 2050.</p> <p>De manière analogue, pour l'adaptation au changement climatique les effets soulevés par l'évaluation environnementale seront très positifs. Avec un volet dédié à l'adaptation et à la résilience, la stratégie se veut ambitieuse et cohérente au regard des risques auxquels le territoire est et sera exposé.</p> <p>La stratégie prévoit notamment d'aménager le territoire dans une logique d'adaptation, via une meilleure prise en compte des risques naturels, mais également en intégrant les enjeux Climat Air Energie au sein du futur PLUi. Par ailleurs, la rénovation de nombreux logements et bâtiments publics et la végétalisation des espaces publics permet de mettre en place des solutions visant à accroître la résilience du territoire et le confort de vie de ses habitants.</p> <p>Dans la même dynamique, la mise en place d'un PAT facilitera l'amélioration de la résilience alimentaire du territoire.</p>	<p>dédiées au développement économique, à la mobilité, ou au développement des ENR par exemple) qui pourrait être réalisée au détriment d'espaces (semi)naturels participants à la capacité de résilience du territoire.</p>

<b>Analyse environnementale</b>		
	<b>Incidences positives</b>	<b>Incidences négatives</b>
	<p>Les incidences sur l'adaptation et l'atténuation au changement climatique sont très positives du point de vue de l'évaluation environnementale.</p>	
2. Qualité de l'air	<p>La santé et la qualité de vie des habitants sont au cœur des politiques menées par Flers Agglo. Ce qui se traduit dans le PCAET par un sous axe intégrant la préservation de la qualité de l'air. Comme démontré précédemment, Flers Agglo est déjà dans une dynamique positive pour atteindre les objectifs fixés par le PREPA, avec des objectifs déjà atteints pour 2029 pour certains polluants.</p> <p>En complément, la stratégie du PCAET souligne la nécessité d'accompagner l'adaptation des modes de vie, de production, de construction et de consommation pour améliorer la qualité de l'air du territoire (à destination des habitants, des acteurs économiques dont les agriculteurs...). Un objectif spécifique est développé sur le chauffage des logements (substitution du chauffage fioul).</p> <p>Également, la stratégie du PCAET vise une transition des mobilités sur le territoire, notamment en réduisant l'usage de la voiture, et en</p>	<p>L'analyse environnementale met un point de vigilance lié à la qualité de l'air en lien avec le développement du bois énergie, malgré un réel souhait de la collectivité d'agir sur cette problématique.</p> <p>Le scénario de développement des EnR&amp;R fixe l'objectif d'une augmentation de l'utilisation de la filière bois-énergie sur le territoire d'ici 2030 et 2050. L'analyse environnementale met un point de vigilance lié à la qualité de l'air (encadrement nécessaire des filtres à particules liés aux installations de bois-énergie).</p>

<b>Analyse environnementale</b>		
	<b>Incidences positives</b>	<b>Incidences négatives</b>
	développant l'usage des transports publics, du covoiturage, des modes actifs ou encore en promouvant une mobilité décarbonée. Cela va permettre l'amélioration de la qualité de l'air.	
3. Déchets et économie circulaire	<p>Le PCAET de Flers Agglo inscrit le développement et l'accompagnement des entreprises dans la transition écologique, avec une action opérationnelle spécifique sur la démarche d'Economie Circulaire dans laquelle l'agglomération est engagée.</p> <p>Par ailleurs Flers Agglo a fait le choix d'appuyer sur le recyclage, le réemploi et la réutilisation dans un sous axe de la stratégie du PCAET, et en lien avec l'AMI régional Territoire Durable 2030. Le PCAET aura des impacts positifs en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets, ainsi que sur le réemploi de matériaux (notamment dans les projets de construction et d'aménagement).</p>	L'analyse environnementale met en avant un point de vigilance avec le développement important des énergies renouvelables et les ambitions de rénovation importante. En effet, la gestion des déchets en lien avec l'obsolescence des matériaux et machine et le volume de déchets BTP généré pourrait engendrer une charge plus importante pour les secteurs de gestion, recyclage et de traitement des déchets. Il apparaît essentiel d'assurer une démarche d'économie circulaire en parallèle.

<b>Analyse environnementale</b>		
	<b>Incidences positives</b>	<b>Incidences négatives</b>
4. Ressource en eau / cycle de l'eau	<p>La stratégie d'adaptation prévoit de structurer une politique en faveur de l'eau et du climat.</p> <p>La stratégie d'adaptation prévoit la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial, favorisant ainsi le développement de pratiques agricoles plus vertueuses et durables, qui impliqueront potentiellement l'adoption de nouvelles cultures moins consommatrices d'eau.</p> <p>Le changement souhaité des modes de vie et de consommation, l'adaptation du secteur agricole, les actions de végétalisation et de désimperméabilisation ... vont permettre de diminuer les consommations d'eau sur le territoire et également de favoriser le cycle de l'eau, ce qui aura un impact très positif sur la gestion et la pérennité de la ressource dans un contexte de changement climatique</p>	<p>Même si des efforts sont réalisés pour limiter le changement climatique, des tensions risquent de persister sur les masses d'eau superficielles ou souterraines, ainsi que des conflits d'usage, particulièrement en période de sécheresse.</p>
5. Milieux naturels et biodiversité	<p>La stratégie PCAET soutient la préservation et la mise en valeur des ressources naturelles, et la préservation de la biodiversité et dans</p>	<p>Le développement des énergies renouvelables et des réseaux, par les aménagements que cela nécessite, peuvent avoir un impact négatif sur la biodiversité et les continuités écologiques.</p>

<b>Analyse environnementale</b>	
<b>Incidences positives</b>	<b>Incidences négatives</b>
<p>une perspective d'une « nature au service de l'atténuation et de l'adaptation au Changement Climatique ».</p> <p>La stratégie s'inscrit dans l'objectif de neutralité carbone en 2050, traduite par des objectifs ambitieux de séquestration carbone supplémentaire, via la plantation de forêts et la plantation de haies.</p> <p>Flers agglo est engagée dans une politique visant à soutenir la biodiversité, pour la restauration des milieux naturels, mais également en lien avec des actions d'adaptation au changement climatique (désimperméabilisation, végétalisation en milieu urbain, trame noire...)</p> <p>Enfin, l'ambition de réduction des polluants atmosphériques, ou encore la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial permettra également de réduire les pressions sur les milieux naturels et la biodiversité, dû aux polluants, ou encore à l'utilisation de pesticides par exemple.</p>	<p>Le scénario a un impact modéré sur la biodiversité et les continuités écologiques. Il existe également un risque d'altération des écosystèmes et de la biodiversité à cause du changement climatique.</p>

		<b>Analyse environnementale</b>	
		<b>Incidences positives</b>	<b>Incidences négatives</b>
6. Santé et qualité de vie		<p>Flers Agglo met la santé au cœur de sa stratégie du PCAET. Elle développe notamment tout un sous axe dédié à l’urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité. La stratégie intègre la qualité de l’aménagement des centralités (villes et bourgs structurants), un urbanisme intégrant le changement climatique et notamment les épisodes de chaleur, et la réduction des pollutions.</p> <p>Flers Agglo met en avant la création de lieux de vie, via la rénovation des espaces publics, la création de lieux de rencontre afin de sortir du phénomène de « villes dortoirs ». La ville est abordée comme milieu de vie, avec un impact favorable sur la santé et la qualité de vie (par la modification des pratiques de mobilités, la qualité des aménagements urbains, le développement de la nature en ville, la lutte contre les îlots de chaleurs...).</p> <p>Le PCAET s’articule avec la politique de santé menée par Flers Agglo, en insistant sur le soutien à l’offre de services (qualité des services à la population, installation de praticiens de santé, augmentation des pratiques sportives et culturelles), participant à préparer le territoire face à des évènements de crise (par exemple en cas de crise climatique, en assurant une offre de soin aux habitants).</p>	<p>Un point de vigilance est soulevé par l'évaluation environnementale stratégique quant aux ambitions de végétalisation. La végétalisation peut être responsable de la prolifération d'espèces invasives ou porteuses de maladies vectorielles, ou allergènes. Les actions de végétalisation devront s'accompagner de mesures permettant de limiter ou d'éviter ces risques.</p> <p>Par ailleurs, les divers aménagements, notamment dans le cadre de site de production ENR, risquent d’altérer les paysages du territoire.</p>

<b>Analyse environnementale</b>		
	<b>Incidences positives</b>	<b>Incidences négatives</b>

## 6. L'analyse environnementale du PCAET

La présente analyse des incidences environnementales prévisibles du PCAET croise les cinq thématiques choisies et inspirées de l'État Initial de l'Environnement avec les fiches-actions. Elle reprend les incidences positives, négatives, ou neutres, et les points de vigilance pour chaque thématique ; les effets cumulés, en prenant en considération les actions mises en œuvre pouvant avoir l'impact le plus significatif sur l'environnement (effet notable), que ce soit de manière négative ou positive (cf. tableaux ci-après).

À partir de cette première analyse, les actions présentant les principaux enjeux ont été évaluées en prenant en considération les impacts directs et indirects.

N° FA du Thème	Titre de l'action	Climat/ Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Ressource /cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
<b>Axe :1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire</b>											
<b>Sous axe 1 : Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique</b>											
1	Accompagner la rénovation énergétique des logements privés	Positive	Positive	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positive	*Diminution des consommations énergétiques *Favorise la sobriété énergétique *Amélioration du confort thermique en hiver et été *Diminution de la facture énergétique du territoire *Dynamise la filière de rénovation énergétique locale *Amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population (par la qualité de l'air intérieur) *Diminution de la demande d'artificialisation des sols *Possible réduction des COV, de particules ou poussières en suspension PM et NOx	*L'origine des matériaux utilisés pour les travaux *L'élimination des déchets des chantiers de rénovation *Les rénovations des bâtiments anciens peuvent avoir une incidence sur les espèces nichantes habitant dans les combles et anfractuosités des bâtiments anciens	*Conditionner l'aide ou à minima sensibiliser à l'importance des matériaux utilisés (de préférence biosourcés et à forte efficacité énergétique) *Coordonner avec les possibles actions ciblant la précarité *Inciter au raccordement aux réseaux de chaleurs lors des rénovations	*Nombre de logements rénovés utilisant des matériaux biosourcés *Nombre de bâtiments végétalisés
2	Accompagner la rénovation énergétique des logements sociaux et communaux	Positive	Positive	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positive	*Diminution des consommations énergétiques *Favorise la sobriété énergétique *Amélioration du confort thermique en hiver et été *Diminution de la facture énergétique du territoire *Dynamise la filière de rénovation énergétique locale *Amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population (par la qualité de l'air intérieur) *Diminution de la demande d'artificialisation des sols *Possible réduction des COV, PM et NOx	*L'origine des matériaux utilisés pour les travaux *L'élimination des déchets des chantiers de rénovation *Les rénovations des bâtiments anciens peuvent avoir une incidence sur les espèces nichantes habitant dans les combles et anfractuosités des bâtiments anciens *Equilibrer spatialement les rénovations en fonction des besoins *coordonner les actions de transport publics afin que les logements rénovés soient attractifs et bien desservi	*Conditionner l'aide ou à minima sensibiliser à l'importance des matériaux utilisés (de préférence biosourcés et à forte efficacité énergétique) *Coordonner avec les possibles actions ciblant la précarité *Elaborer des solutions de logements transitoire durant les travaux *Favoriser le développement de réseaux de chaleur lors des rénovations *Inciter à aller plus loin que la rénovation classique en intégrant le critère de rénovation BBC si possible	*Nombre de logements rénovés utilisant des matériaux biosourcés *Nombre de bâtiments végétalisés *Nombre de bâtiments répondant au critère BBC *Budget alloué à l'accompagnement financiers

N° FA du Thème	Titre de l'action	Climat/ Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Ressource /cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
3	Accompagner la rénovation énergétique des locaux à vocation économique	Positive	Positive	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Diminution des consommations énergétiques</li> <li>* Favorise la sobriété et l'efficacité énergétique</li> <li>* Amélioration du confort thermique pendant les périodes de fortes chaleurs</li> <li>* Amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population (qualité de l'air intérieur)</li> <li>* Diminution de la facture énergétique du territoire</li> <li>* Dynamise la filière de la rénovation énergétique</li> <li>* Diminution de la demande d'artificialisation des sols</li> <li>* Possible réduction des COV, PM et NOx</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*L'origine des matériaux utilisés pour les travaux</li> <li>*L'élimination des déchets des chantiers de rénovation</li> <li>*Les rénovations des bâtiments anciens peuvent avoir une incidence sur les espèces nichantes habitant dans les combles et anfractuosités des bâtiments anciens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Inciter à aller plus loin que la rénovation classique en intégrant le critère BBC</li> <li>*Orienter les choix ou à minima sensibiliser à l'utilisation des matériaux biosourcés dans le cadre des travaux de rénovation</li> <li>*Coordonner les entreprises et inciter à la formation de groupements pour les rénovations</li> <li>*Inciter aux raccordements des réseaux de chaleurs</li> </ul>	*Budget alloué aux aides financières
4	Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété des bâtiments publics	Positive	Positive	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Réduction des dépenses énergétiques</li> <li>*Réduction de la facture énergétique du territoire</li> <li>*Réduction des consommations énergétiques</li> <li>*Favorise la sobriété et l'efficacité</li> <li>*Amélioration de la santé et la qualité de vie des usagers</li> <li>*Dynamise la filière de la rénovation énergétique</li> <li>*Instaurer des bonnes pratiques / écogestes auprès des employés qui pourraient se répercuter dans leur quotidien.</li> <li>*Meilleure pilotage des dépenses énergétiques</li> <li>*Possible réduction des concentrations de COV, PM et NOx</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*L'origine des matériaux utilisés pour les travaux</li> <li>*L'élimination des déchets des chantiers de rénovation</li> <li>*Les rénovations des bâtiments anciens peuvent avoir une incidence sur les espèces nichantes habitant dans les combles et anfractuosités des bâtiments anciens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Prioriser, si possible, les projets raccordables au réseau de chaleur</li> <li>*Favoriser des rénovations ambitieuses</li> <li>*Former les usagers et employés des bâtiments publics à la sobriété</li> </ul>	
5	Sensibiliser les ménages et les salariés aux écogestes, à la sobriété et à l'efficacité énergétique	Positive	Positive	Neutre	Positive	Neutre	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Favorise la sobriété</li> <li>*Diminution des consommations énergétiques</li> <li>*Réduction de la facture énergétique du territoire</li> <li>*Diminution des consommations d'eau</li> <li>*Possible réduction des concentrations en COV, PM et Nox</li> </ul>	Néant	*Privilégier les ménages les plus précaires	

N° FA du Thème	Titre de l'action	Climat/ Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Ressource /cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
6	Accompagner et améliorer la sobriété énergétique de l'éclairage public	Positive	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Neutre	*Impact positif sur la biodiversité (trame noire) *Diminution des consommations énergétiques *Réduction de la facture énergétique *Favorise le développement de la sobriété	*Possible mécontentement des habitants à cause du sentiment d'insécurité que les rues éteintes peuvent procurer	*Impliquer la population et la sensibiliser à la biodiversité nocturne	
<b>Sous axe 2 : Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles, la biodiversité et la qualité de l'air</b>											
7	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles et restaurer la continuité écologique	Positive	Neutre	Neutre	Positive	Positive	Positive	*Amélioration de la qualité de l'eau *Possible réduction des concentrations en COV et NH3 *Restauration de la trame verte et bleu peut améliorer la résilience au changement climatique du territoire *Favorise l'adaptation au changement climatique *Préservation de la biodiversité avec la restauration des cours d'eau et bocages	Néant	Néant	*Etat écologique et chimique des masses d'eau *évolution du niveau des nappes d'eau souterraine
8	Protéger et optimiser la ressource en eau	Positive	Neutre	Neutre	Positive	Positive	Positive	*Amélioration de la qualité de l'eau *Restauration de la trame verte et bleu *Favorise l'adaptation au changement climatique	Néant	*L'action pourrait être couplée à une sensibilisation des agriculteurs et éleveurs à une utilisation efficace de l'eau ou à des pratiques plus économes en eau.	
9	Améliorer la biodiversité du territoire	Positive	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive	*Impact positif sur la biodiversité *Valorise et renforce les services écosystémiques ainsi que la séquestration carbone *Augmente la résilience du territoire *Impact positif sur les activités humaines notamment celles de plein air *Possible réduction des particules ou poussières en suspension (PM) grâce à leurs dépôts sur les feuilles des plantes	Néant	*Impliquer les agriculteurs et éleveurs, les informer sur les actions mises en œuvre et les sensibiliser sur le sujet *Sensibiliser et impliquer la population dans l'identification des espèces invasives et leur référencement.	

N° FA du Thème	Titre de l'action	Climat/ Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Ressource /cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
10	Sensibiliser et faire évoluer les pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air	Positive	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive	*Réduction de la pollution de l'air intérieur *Possible réduction de la pollution de l'air extérieur quand les indices sont mauvais car moins de personnes prendront leur véhicule	Néant	*Cibler les campagnes de sensibilisation pour maximiser leur efficacité	
11	Préserver et agir en faveur de la biodiversité au sein de Flers Agglo et des communes	Positive	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive	*Favorise la prise en compte de la TVB au niveau urbain *Favorise la biodiversité *Améliore la qualité de l'air urbain grâce à la possible réduction des particules ou poussières en suspension (PM) grâce à la captation des feuilles *Réduit les îlots de chaleur *Réduit le risque inondation par la désimperméabilisation *Améliore le cadre de vie	Néant	*Avoir des objectifs chiffrés ambitieux avec un dimensionnement adapté aux spécificités des lieux.	*Identifier les espèces envahissantes et allergisantes au sein des nouveaux espaces végétalisés
<b>Sous axe 3 : Privilégier le renforcement des centralités et développer un urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité</b>											
12	Traduire les enjeux Air Energie Climat dans le futur PLUiH	Positive	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive	*Renforcement de l'adaptation au changement climatique *Limite l'artificialisation des sols *Favorise la biodiversité *Favorise des aménagements positifs pour la santé *Réduit le risque inondation *Valorisation du stockage carbone *Renforcement des actions du PCAET qui pourrait augmenter l'efficacité des mesures d'amélioration de la qualité de l'air	Néant	Néant	*Nombre d'OAP intégrant des objectifs environnementaux

N° FA du Thème	Titre de l'action	Climat / Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Ressource /cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
13	Accompagner les particuliers et investisseurs lors de l'instruction des permis de construire	Positive	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Prévenir et limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols</li> <li>*Réduit le risque inondation</li> <li>*Favorise la biodiversité</li> <li>*Favorise l'adaptation au changement climatique</li> <li>*Le renforcement de haies peut permettre de réduire les concentrations de particules ou poussières en suspension (PM) par le captage réalisé par les feuilles</li> </ul>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Mettre en lien avec l'action 9 et 11</li> <li>*Si un impact est identifié, alors définir des mesures ERC.</li> </ul>	

N° FA du Thème	Titre de l'action	Climat/ Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Ressource /cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
14	Prendre en compte la biodiversité et l'Urbanisme Favorable à la Santé dans les projets publics	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Prévenir et limiter les pollutions et les impacts sur l'environnement</li> <li>*Favorise les matériaux éco-responsables</li> <li>*Favorise l'amélioration de la santé et du cadre de vie</li> <li>*Sensibilise la population aux enjeux environnementaux et sanitaires</li> <li>*Possible réduction de la pollution de l'air par la sensibilisation qui incitera les individus à avoir les bons gestes pour la réduire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Vigilance sur la sous-estimation des impacts environnementaux dans l'auto-évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Aller au-delà de l'auto-évaluation pour limiter la possible sous-estimation des impacts par les porteurs de projet public.</li> <li>*Ne pas se limiter exclusivement à la future grille d'auto-évaluation pour l'aide à la décision.</li> </ul>	
<b>Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives</b>											
<b>Sous axe 1 : Développer et accompagner les emplois dans la transition écologique</b>											

N° FA du Thème	Titre de l'action	Climat/ Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Ressource /cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
15	Accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Favorise l'atténuation et possiblement l'adaptation au changement climatique</li> <li>*Réduction des dépenses énergétiques</li> <li>*Limite possiblement les impacts environnementaux</li> <li>*Favorise le développement de l'écologie industrielle</li> <li>*Valorise les entreprises sur le territoire</li> <li>*Diminution des émissions de GES</li> <li>*Accompagner l'adaptation de l'économie du territoire</li> <li>*Possible amélioration de la qualité de l'air par la réduction des rejets polluants des énergies fossiles ou la réduction de sparticules ou poussières en suspension (PM) avec des projets de végétalisation</li> </ul>	*Risque de greenwashing et de réalisation peu ambitieuses	Néant	
16	Développer des zones d'activités labellisées RSE	Positive	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	<ul style="list-style-type: none"> <li>*La sensibilisation et l'accompagnement des entreprises dans une démarche RSE peut permettre la diminution des émissions de GES.</li> <li>*Pérennisation de leurs activités et pourrait s'étendre aux autres entreprises</li> </ul>	*Risque de greenwashing et de réalisation peu ambitieuses	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Engager une réflexion conjointe avec le développement des transports en communs / mobilité douce pour desservir ces zones</li> <li>*Privilégier les matériaux biosourcés pour les nouveaux sites</li> <li>*Limiter l'artificialisation des sols</li> </ul>	

N° FA du Thème	Titre de l'action	Climat/ Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Ressource /cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
17	Mise en œuvre des éco-défis en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Positive	Positive	Positive	Neutre	Neutre	Neutre	*Favorise l'atténuation et possiblement l'adaptation au changement climatique *Réduction des dépenses énergétiques *Limite possiblement les impacts environnementaux *Valorise les entreprises sur le territoire *Diminution des émissions de GES *Accompagner l'adaptation de l'économie du territoire *Peut permettre de développer l'économie circulaire au sein des entreprises *Pourrait permettre de réduire les rejets de polluants atmosphériques selon les actions *Pourrait soutenir le développement de comportement de sobriété	Néant en première approche	*Valoriser les entreprises participantes aux éco-défis	
<b>Sous axe 2 : Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements climatiques</b>											
18	Valoriser les circuits-courts auprès de la population	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Renforcer la résilience de l'agriculture permet de diminuer son impact sur l'environnement *Favorise l'autonomie alimentaire *Favorable à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé de la population *Promeut une forme de sobriété *Créer du lien et des synergies entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire à l'échelle du territoire. *Peut réduire la pollution de l'air impliquée par les véhicules	Néant en première approche	*Mettre en lien avec les actions portant sur la biodiversité *Assurer en priorité la valorisation des produits locaux issus de l'agriculture biologique *Valoriser le potentiel de séquestration carbone dans les milieux agricoles *Garantir l'accessibilité des circuits courts bio aux plus précaires	

N° FA du Thème	Titre de l'action	Climat/ Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Ressource /cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
19	Sensibiliser les élus, les agents aux enjeux agricoles du territoire	Positive	Neutre	Neutre	Positive	Positive	Positive	*Amélioration de la mise en œuvre de la stratégie du PAT *La sensibilisation pourrait induire des changements de pratiques alimentaires des participants *Favorise la coopération locale	Néant en première approche	*Le choix du lieu de la "découverte" devrait être figure de modèle d'agriculture bio	
20	Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Renforcer la résilience de l'agriculture permet de diminuer son impact sur l'environnement *Favorise l'autonomie alimentaire *Favorable à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé de la population *Contribue aux modifications des pratiques alimentaires *L'approvisionnement local pourrait réduire les polluants atmosphériques liés au transport	Néant en première approche	*Favoriser les productions agricoles biologiques de saison	
21	Construire et dispenser un cycle d'animation auprès de scolaires sur les thématiques du paysage agricole normand, de la production maraîchère et de l'équilibre alimentaire	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*La sensibilisation et le changement des comportements des plus jeunes peuvent induire des réductions d'émissions de GES, polluants tout en favorisant de nouvelles pratiques alimentaires	Néant en première approche	*Valoriser les bienfaits de santé et de santé environnementale des nouvelles pratiques agricoles	
22	Créer un restaurant d'insertion solidaire valorisant les circuits courts	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive	Positive	*Renforce le lien social local *Favorise et soutien le développement des circuits courts et/ou de saison *Favorise l'insertion	Néant en première approche	*Valoriser une cuisine basée sur des produits issus de l'agriculture biologique locaux et de saison *Proposer régulièrement des repas moins carnés pour stimuler le changement d'habitudes alimentaires	*Nombre de participants aux ateliers cuisine

N° FA du Thème	Titre de l'action	Climat/ Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Ressource /cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
<b>Sous axe 3 : Soutenir une offre de services prenant en compte les nouveaux enjeux du territoire (santé, climat, environnement...)</b>											
23	Adapter les productions aux besoins du territoire et aux changements climatiques	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Promotion de pratiques agricoles réduisant les émissions de GES, de polluants dont des particules ou poussières en suspensions (PM) *Promotion des pratiques favorisant le stockage carbone *Valorisation de l'agriculture biologique	Néant en première approche	Néant	
24	Mettre en place un budget participatif orienté vers des projets d'éco-citoyenneté	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Renforce le tissu social *La participation citoyenne va favoriser l'acceptabilité des projets et leur pertinence au regard de leurs besoins *Cela pourrait favoriser et renforcer l'impact, l'efficacité et l'acceptabilité des actions mises en œuvre via le PCAET	Néant en première approche	*Evaluer l'impact des projets réalisés	

N° FA du Thème	Titre de l'action	Climat/ Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Ressource /cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
25	Instaurer un bonus pour l'attribution par Flers Agglo de subventions aux associations prenant en compte le changement climatique	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*L'action associative pourra permettre de favoriser, renforcer et/ou compléter l'efficacité des actions mises en œuvre via le PCAET et de manière générale sur les thématiques associées.	Néant en première approche	*Accompagner les associations dans l'évaluation de leurs impacts environnementaux	
<b>Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie</b>											
<b>Sous axe 1 : Encourager le déploiement des énergies renouvelables</b>											
26	Accompagner la planification énergétique territoriale	Positive	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	*Réduction des dépenses énergétiques *Réduction de la facture énergétique du territoire *Favorise le développement des énergies renouvelables	*Les actions portées par le Schéma Directeur des Energies pourraient occasionner des dégradations environnementales ponctuelles ou durables *Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers	*Lors des travaux, rechercher l'optimisation avec les autres réseaux pour réduire les impacts sur les activités humaines et les milieux naturels *Apporter un regard croisé et transversal pour évaluer l'impact des aménagements / investissements sur les thématiques	

N° FA du Thème	Titre de l'action	Climat/ Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Ressource /cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
27	Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables	Positive	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	*Permet la transition énergétique vers un mix bas carbone entraînant une diminution des émissions de GES *Dynamise la filière ENR&R locale *Le développement des EnR amorce la transition vers l'autonomie énergétique, il y a des incidences indirectes positives dans une logique d'adaptation.	*Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers d'aménagement, des moyens de productions d'EnR *Vigilance sur les dégradations ponctuelles ou durables que les projets peuvent impliquer	*Favoriser les installations solaires sur le bâti existant	
<b>Sous axe 2 : Faciliter les initiatives pour le recyclage, le réemploi et la réutilisation</b>											
28	Prévenir, réduire et valoriser les déchets	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Réduction des consommation énergétiques, des émissions de GES et des émissions de polluants liés au transport *Réduction des déchets *Favorise l'économie circulaire *Réduction du gaspillage alimentaire *Sensibilisation de la population à l'économie circulaire et la réduction des déchets	Néant en première approche	Néant	
29	Accompagner les acteurs économiques dans la réduction de leurs déchets	Positive	Neutre	Positive	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	*Diminue l'impact environnemental du BTP *Intègre le secteur du BTP dans la transition écologique *Diminue la quantité de déchets en lien avec les constructions grâce à la réutilisation *Promeut l'utilisation de matériaux biosourcé pour le bâtiment	Néant en première approche	Néant	

N° FA du Thème	Titre de l'action	Climat/ Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Ressource /cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
30	Améliorer la collecte des déchets issus de l'activité de Flers Agglo et de la ville de Flers	Positive	Neutre	Positive	Neutre	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Diminution des déchets produits</li> <li>*Réduction des impacts environnementaux des services déchets</li> <li>*Contribue au changement des pratiques</li> <li>*Contribue au renforcement de la coopération locale</li> </ul>	Néant en première approche	*Prise en compte des impacts environnementaux des projets d'amélioration de collecte des déchets	
31	Mettre en place un plan numérique responsable à l'échelle de Flers Agglo	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Diminue les émissions de GES associés au secteur du numérique</li> <li>*Diminue les impacts environnementaux lié au numérique</li> <li>*Favorise l'économie circulaire et la sobriété</li> <li>*Réduit l'empreinte eau ainsi que la dégradation des milieux naturels entraîné par le besoin de matière pour l'informatique</li> </ul>	Néant en première approche	Néant	*Nombre de réparation de matériel informatique
<b>Sous axe 3 : Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives</b>											
32	Développer le réseau cyclable sur le territoire de Flers Agglo	Positive	Positive	Neutre	Neutre	Point de vigilance	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES</li> <li>*Développement de la mobilité douce</li> <li>*Possible réduction des concentrations de certains polluants atmosphériques liés aux véhicules</li> </ul>	*Vigilance sur l'impact de l'imperméabilisation des sols dans le cadre de l'aménagement des pistes cyclables	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Eviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols en privilégiant des pistes cyclables en sable stabilisé ou en stabilisé renforcé aux liants hydrauliques par exemple</li> <li>*Associer les directions pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire</li> </ul>	

N° FA du Thème	Titre de l'action	Climat / Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Ressource /cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
33	Multiplier le nombre de vélo du territoire et développer l'apprentissage du vélo	Positive	Positive	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	*Diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES *Développement de la mobilité douce *Possible réduction des concentrations de certains polluants atmosphériques liés aux véhicules	Néant en première approche		
34	Augmenter le stationnement vélo	Positive	Positive	Positive	Neutre	Neutre	Positive	*Diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES *Développement de la mobilité douce *Possible réduction des concentrations de certains polluants atmosphériques liés aux véhicules *Favorise l'économie circulaire	Néant en première approche	*Eviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols	
35	Favoriser le développement du tourisme à vélo et des animations autour du vélo	Positive	Positive	Positive	Neutre	Neutre	Positive	*Diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES *Développement de la mobilité douce *Possible réduction des concentrations de certains polluants atmosphériques liés aux véhicules *Favorise l'économie circulaire *Favorise la coopération et le tissu social	*Vigilance sur les pressions liées au tourisme sur les milieux naturels		
36	Développer les transports collectifs et sensibiliser en interne à l'éco-mobilité	Positive	Positive	Neutre	Neutre	Positive	Positive	*Développement de la mobilité douce *Diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES voir de certains polluants de l'air liés aux transports *Amélioration de la qualité de l'air impliquant des effets positifs sur la santé des habitants et sur la biodiversité	Néant	*Dimensionner l'offre à la demande *Adapter les tarifs pour rendre le réseau de transport à tous *Récompenser les agents utilisant une mobilité douce	

**Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique**
**Sous axe 1 : Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire aux enjeux de la transition (énergie, économie circulaire, climat)**

N° FA du Thème	Titre de l'action	Climat/ Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Ressource /cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
37	Information du grand public sur les actions du Plan Climat Air Energie Territorial	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*La sensibilisation des citoyens aux actions et enjeux du PCAET aura un impact positif sur l'ensemble des thématiques et pourrait favoriser et renforcer l'impact, l'efficacité et l'acceptabilité des actions mises en œuvre via le PCAET	Néant	*Mettre en lien avec les autres programmes, tel que le PAT	
38	Proposer une offre d'achat groupé d'énergie pour les particuliers	Positive	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	*Favorise le lien social *Favorise le développement des EnR *Réduit les émissions de GES et de polluants atmosphériques (Notamment SO2 et PM liés aux énergies fossiles) par l'achat d'une électricité verte	*L'achat groupé pourrait impliquer un effet rebond tel que les réductions de prix permise par l'achat groupé se traduisent en une augmentation des consommations énergétiques, celles-ci n'étant pas neutres vis à vis de l'environnement	*Favoriser l'achat groupé d'électricité ou de gaz issus des EnR, de préférence local *Suivre les consommations énergétiques des ménages souscrivant à l'achat groupé	*Consommations énergétiques des ménages ayant souscrit
<b>Sous axe 2 : Engager les élus et agents du territoire à s'adapter aux changements climatiques et à la sobriété énergétique</b>											
39	Accompagner les agents et élus de Flers Agglo dans un cycle de formation sur la qualité de l'air	Neutre	Positive	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	*Favorise la sensibilisation *Possible amélioration de la qualité de l'air par de meilleurs pratiques *Possible impact positif sur la santé	Néant	*Profiter des temps d'échanges pour établir une sensibilisation plus large autour des autres enjeux environnementaux, si possible	
40	Accompagner les élus de Flers Agglo dans un cycle de formation sur la transition écologique et le changement climatique.	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Sensibilisation/ formation et changement de comportement qui peuvent induire des réductions de consommations énergétiques, émissions de polluants et de GES *Possiblement une amélioration de la qualité de l'air, qualité de vie et pratiques alimentaires selon la sensibilisation/formation *Possiblement une réduction des déchets ou de meilleurs pratiques de tri selon la sensibilisation/formation *La sensibilisation peut renforcer l'implication des élus dans les actions du PCAET et pourrait même les inciter à être plus ambitieux sur les thématiques associées	Néant	Néant	

N° FA du Thème	Titre de l'action	Climat/ Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Ressource /cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
41	Prendre en compte l'impact environnemental des manifestations publiques et de l'agglomération dans leur organisation	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Diminution de l'impact environnemental des événements *Favorise la sobriété et l'économie circulaire *Favorise la mobilité douce *Favorise la réduction des déchets liés à ces événements *Baisses des émissions GES et polluants de l'air liée au transport	Néant en première approche	Néant	Suivi des déchets produits lors des événements (kg)
42	Renforcer les ambitions de la commande publique durable et responsable	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*L'exemplarité de la collectivité conduira directement et indirectement à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES (incidences positives sur la santé et la biodiversité) ainsi qu'à la réduction des déchets. Cela permettra aussi une meilleure prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité selon la réalisation de l'action	Néant en première approche	Néant	
43	Mettre en place un budget vert	Positive	Positive	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	*Permet d'intégrer les enjeux environnementaux dans la planification budgétaire, l'axe étant dans un premier temps limité à l'atténuation du changement climatique, les incidences sont moins transversales *Les projets visant l'atténuation du changement climatique auront par répercussion sans doute des effets positives sur la qualité de l'air au vu des sources similaires entre GES et polluants atmosphériques	Néant en première approche	Néant	
44	Elaborer et mettre en œuvre le Contrat d'Objectifs Territorial	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*La réalisation d'un contrat d'objectif territorial basé sur les deux référentiels complètera les actions du PCAET et les renforcera, accroissant ainsi les incidences positives au travers de toutes les thématiques.	Néant en première approche	Néant	

## 6.1. Les impacts positifs des actions sur les thématiques du PCAET et l'environnement

L'ensemble des actions du PCAET a des incidences positives sur les thématiques de l'État Initial de l'Environnement, même si certaines présentent des points de vigilances. En effet, les points de vigilance ne sont pas synonymes d'externalités négatives. Ils sont là pour présenter des failles éventuelles de certaines actions.

À titre d'exemple, l'action 27 « **Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables** » présente des points de vigilance sur 4 des 6 thématiques. Néanmoins, cette action aura globalement des incidences positives sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique grâce au développement des EnR et aux bénéfices que celles-ci induisent.

Sur l'ensemble du plan d'actions du PCAET (regroupant 44 actions), **14 actions ne présentent que des incidences positives sur les 6 thématiques identifiées**. Ces actions sont :

- Action 14 « Prendre en compte la biodiversité et l'Urbanisme Favorable à la Santé dans les projets publics »
- Action 15 « Accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique »
- Action 18 « Valoriser les circuits-courts auprès de la population »
- Action 20 « Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective »
- Action 21 « Construire et dispenser un cycle d'animation auprès de scolaires sur les thématiques du paysage agricole normand, de la production maraîchère et de l'équilibre alimentaire »
- Action 23 « Adapter les productions aux besoins du territoire et aux changements climatiques »
- Action 24 « Mettre en place un budget participatif orienté vers des projets d'éco-citoyenneté »
- Action 25 « Instaurer un bonus pour l'attribution par Flers Agglo de subventions aux associations prenant en compte le changement climatique »
- Action 28 « Prévenir, réduire et valoriser les déchets »
- Action 37 « Information du grand public sur les actions du Plan Climat Air Energie Territorial »
- Action 40 « Accompagner les élus de Flers Agglo dans un cycle de formation sur la transition énergétique et le changement climatique »
- Action 41 « Prendre en compte l'impact environnemental des manifestations publiques et de l'agglomération dans leur organisation »
- Action 42 « Renforcer les ambitions de la commande publique durable et responsable »
- Action 44 « Elaborer et mettre en œuvre le Contrat d'Objectifs Territorial »

### Incidences positives sur le climat et l'énergie

43 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique.

Le PCAET portant comme objectif de répondre aux enjeux Climat, Air, Energie, remplit son rôle ici, où la quasi-totalité de ses actions (43/44) présentent des incidences positives, tandis qu'une action a été jugée comme étant neutres sur cette thématique.

Les incidences positives sur le climat passent principalement par l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. L'atténuation est principalement entraînée par la **diminution des consommations énergétiques**, la **diminution des émissions de GES**, ainsi que l'amélioration de la **séquestration du carbone**. La séquestration du carbone est soutenue par diverses action grâce à de la végétalisation, de la plantation de haie, la préservation des terres agricoles et des milieux naturels. L'adaptation au changement climatique est principalement réalisée par **l'adaptation des pratiques agricoles**, la **promotion de nouvelles pratiques alimentaires** ainsi que par de le **renforcement de la résilience** des milieux naturels et la **sauvegarde de la biodiversité**. Les actions de l'axe 1 « Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire » et l'axe 2 « Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives » étant celles avec le plus d'incidence positives sur le climat et l'énergie

Pour le volet climat spécifiquement, les actions de mobilité que sont les actions du sous axe 3 de l'axe 3 « Développer l'écomobilité et les mobilités actives » ont un impact particulièrement ciblé sur l'atténuation du changement climatique.

Par ailleurs, le volet énergie est bien appréhendé grâce aux actions du sous axe 1 de l'axe 1 « Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique » ainsi que les actions 26 et 27, respectivement « Accompagner la planification énergétique territoriale » et « Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables »

### Incidences sur la qualité de l'air

33 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Cette thématique est principalement appréhendée au travers de l'action 10 « Sensibiliser et faire évoluer les pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air ». Néanmoins, bien que le reste des actions ne se focalise pas principalement sur la qualité de l'air, elles auront pour incidence des effets positifs sur celle-ci comme les actions du sous axe 2 de l'axe 2 « Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements climatiques » par la **réduction des pollutions** liés au transport et à l'agriculture ainsi que la possible **captation des particules fines** par les plantes. Les actions du sous axe 3 de l'axe 3 « Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives » ont aussi une forte incidence sur la qualité de l'air en favorisant **les mobilités alternatives** et moins polluantes.

### Incidences sur les déchets et l'économie circulaire

22 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Les incidences positives sur les déchets et l'économie circulaire passent par **l'optimisation du système de gestion et de traitement des déchets**, leur **réduction à la source**, ainsi que **l'augmentation de leur recyclage et de leur réutilisation**. Le sous axe 2 de l'axe 3 « Faciliter les initiatives pour le recyclage, le réemploi et la réutilisation » se focalise

particulièrement sur ces questions. L'action 41 « Prendre en compte l'impact environnemental des manifestations publiques et de l'agglomération dans leur organisation » est aussi particulièrement centrée sur cette thématique qui cible principalement la réduction des déchets.

#### ↳ Incidences sur la ressource en eau/ cycle de l'eau

26 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Celles-ci étant principalement centrées sur **l'amélioration de la qualité de l'eau, la réduction des pollutions** dans l'eau ainsi que le **changement de pratiques agricoles** plus respectueuses de la ressource. L'action 8 « Protéger et optimiser la ressource en eau » est particulièrement ciblée sur cette thématique. A cela s'ajoute les actions 7 « Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles et restaurer la continuité écologique » et les actions du sous axe 2 de l'axe 2 « Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements climatiques » qui favorisent le développement de **l'agriculture biologique et de saison** qui induit donc une pression moindre sur la ressource en eau.

#### ↳ Incidences sur les milieux naturels et la biodiversité

27 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. L'action 7 « Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles et restaurer la continuité écologique » ainsi que l'action 9 « améliorer la biodiversité du territoire », les actions de l'axe 2 « Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives », les actions du sous axe 3 de l'axe 1 « Privilégier le renforcement des centralités et développer un urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité » ainsi que les actions du sous axe 2 de l'axe 1 « Préserver et agir en faveur de la biodiversité au sein de Flers Agglo et des communes » présentent de fortes incidences positives sur les milieux naturels et/ou la biodiversité. Le **changement de pratiques agricoles, la limitation de l'artificialisation, l'incitation à des aménagements respectueux des milieux et de la biodiversité**, ainsi que **la réduction des pollutions** sont autant de leviers permettant ces incidences positives.

#### ↳ Incidences sur la santé et la qualité de vie :

38 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique, ce qui représente 86% des actions du PCAET. L'amélioration de la santé et de la qualité de vie passent principalement par **l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau** et la **diminution des émissions de GES**. **La participation citoyenne** est aussi un grand facteur améliorant le cadre de vie. **Les nombreuses actions de sensibilisation** vont aussi permettre aux habitants d'améliorer leur santé et leur cadre de vie tout en renforçant les actions du PCAET. Les actions de tous les axes jouent ainsi un rôle positif sur la santé et la qualité de vie que cela soit directement ou indirectement. L'action 14 « Prendre en compte la biodiversité et l'urbanisme favorable à la santé dans les projets publics » se concentre essentiellement sur le volet santé tandis que l'action 22 « Créer un restaurant d'insertion solidaire valorisant les circuits courts » va fortement bénéficier à l'amélioration du cadre de vie et de sa qualité. Des actions comme l'action 23 « Adapter les productions aux besoins du territoire et aux changements climatiques », l'action 24

« Mettre en place un budget participatif orienté vers des projets d'éco-citoyenneté », l'action 20 « Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective », l'action 18 « Valoriser les circuits-courts auprès de la population » ont un effet plus transversal sur cette thématique.

## 6.2. Les impacts négatifs et les points de vigilance ciblés à quelques thématiques

Les **impacts négatifs** (impacts qui ne peuvent être évités) :

⇒ Il n'y a **aucun point négatif** au sein du plan d'actions du PCAET Flers Agglo.

Les **points de vigilance** (un impact potentiellement négatif, à anticiper par des mesures éviter/réduire/compenser) :

### ↳ Incidences sur les déchets et l'économie circulaire

6 points de vigilance portent sur cette thématique et tous portent sur **les travaux d'aménagement**. Plus précisément, ils posent la question de la **gestion des déchets des chantiers** d'aménagement qui sont présents sur les actions du sous axe 1 de l'axe 1 « Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique » ainsi que des actions de développement d'EnR&R et d'amélioration du réseau énergétique telle que l'action 27 « Accompagner le développement de filières locales de production d'énergies renouvelables » et l'action 26 « Accompagner la planification énergétique territoriale ». Le sous axe 3 de l'axe 3 « Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives » pose aussi cette question au vu du nécessaire aménagement que posent ces actions. Néanmoins il a été jugé excessif de considérer ces actions comme soulevant un point de vigilance sur ce sujet.

### ↳ Incidences sur la ressource en eau / le cycle de l'eau

2 actions présentent des points de vigilance sur cette thématique. L'action 27 « Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables » présente des points de vigilance sur ce sujet. Les **aménagements destinés à la production d'ENR** peuvent générer des incidences négatives sur la ressource en eau. De plus, les **déchets** produits lors des travaux et aménagements peuvent avoir des incidences néfastes sur la ressource en eau : une gestion rationnelle et durable doit donc être assurée. La deuxième action présentant un point de vigilance marqué sur cette thématique est l'action 38 « Proposer une offre d'achat groupé d'énergie pour les particuliers » qui pourrait impliquer un **effet rebond** tel que la réduction du prix de l'énergie permise par l'achat groupé se traduise en une hausse des consommations énergétique, qui selon la **source d'énergie** et son **origine spatiale** peut impliquer des incidences négatives sur l'eau, même si celles-ci n'affectent pas directement le territoire de Flers Agglo.

### Incidences sur les milieux naturels et la biodiversité

9 actions présentent des points de vigilance sur cette thématique. Celles-ci sont principalement portées sur **l'aménagement**, que cela soit dans la **rénovation énergétique** avec les actions du sous axe 1 de l'axe 1 « Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique » , le développement **d'aménagement pour les mobilités douces** telle que l'action 32 « Développer le réseau cyclable sur le territoire de Flers Agglo », les aménagements pour **le développement des EnR&R** avec l'action 27 « Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables » ou les **aménagements pour la maîtrise de l'énergie** telle que l'action 26 « Accompagner la planification énergétique territoriale ».

### Incidences sur la santé et la qualité de vie

3 actions présentent des points de vigilance sur cette thématique. La totalité des points de vigilance portant sur ces actions concerne **l'aménagement**. Que cela soit les aménagements liés à l'énergie avec l'action 26 « Accompagner la planification énergétique territoriale » et l'action 27 « Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables » ou bien à d'autres types d'aménagement comme l'action 29 « Accompagner les acteurs économiques dans la réduction de leurs déchets ».

## 7. Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

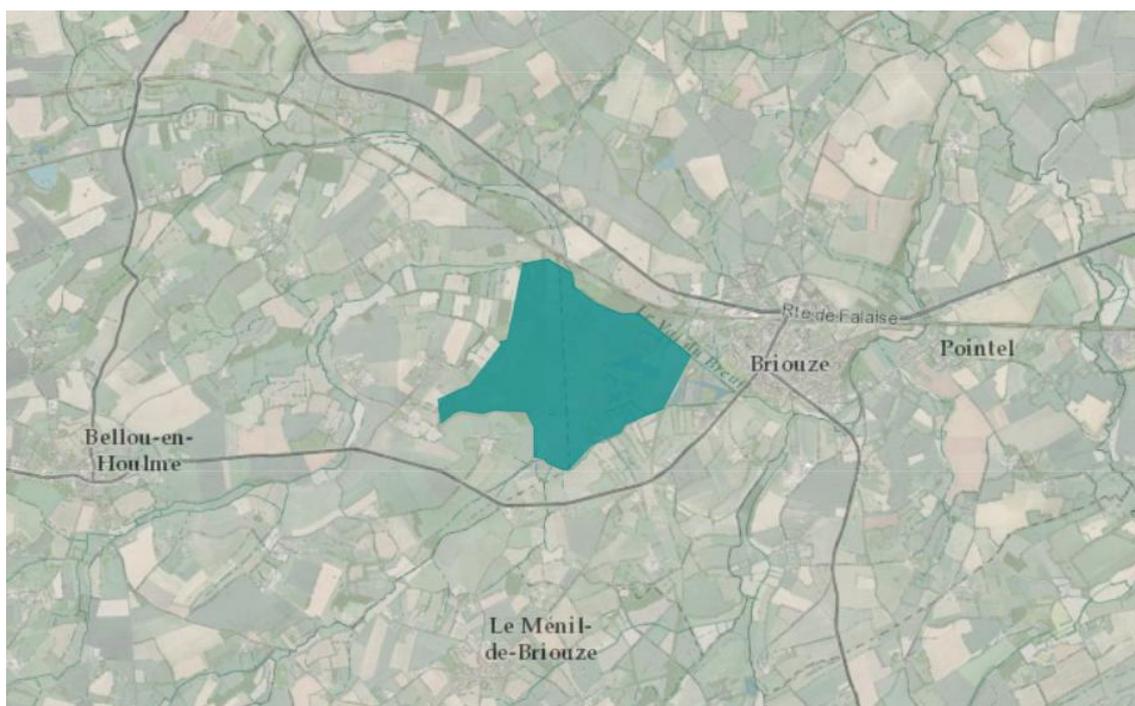
*Les informations ci-dessous sont issues des données Natura 2000 de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).*

### 7.1. État des lieux

Le territoire de la communauté d'agglomération Flers Agglo contient une zone Natura 2000 sur son territoire. Il s'agit du marais du Grand-Hazé.

	Site	Type	Superficie (ha)	Fiche
1	Le Marais du Grand-Hazé	B (ZSC)	167 ha.	FR2500092

### Marais du Grand Hazé



#### ➤ Description

Appartenant à la région biogéographique atlantique, le site est entièrement inclus dans le département de l'Orne, Région Normandie. Il s'étend sur 2 communes de Flers Agglo (Bellou-en-Houlme ; Briouze) et couvre 167,41 ha. Ce marais est le plus grand du département. Il occupe une cuvette creusée par le réseau hydrographique où les eaux des ruisseaux s'accumulaient autrefois ce qui générerait un sol tourbeux. A ce jour, il subit encore des inondations hivernales importantes et conserve une grande richesse liée à la diversité et l'étendue des milieux en son sein.

Classes d'habitats	Couverture
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	89%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5%
Forêts caducifoliées	6%

### ➤ Qualité et importance :

Elément remarquable du patrimoine naturel offrant un superbe paysage marécageux, le Grand Hazé abrite 4 espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive 92/43/CEE. Totalisant ainsi une espèce mammifère (*Lutra lutra*), une espèce de plantes (*Luronium natans*) ainsi que deux espèces d'invertébrés (*Lucanus cervus* ; *Euplagia quadripunctaria*). A cela s'ajoutent 9 espèces jugées importantes dont 6 espèces d'oiseaux sur liste rouge nationale et 3 espèces de plantes inscrites pour d'autres raisons. L'arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique dont il bénéficie ainsi que sa qualification en zone Natura 2000 est à raison des espèces importantes de flore et de faune présentes.

### ➤ Vulnérabilités :

L'abandon des systèmes pastoraux, la présence d'une voie ferrée, la pêche de loisirs, la chasse, le pâturage intensif, les pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières, le comblement et l'assèchement, les modifications du fonctionnement hydrographique ainsi que la compétition parmi les espèces de la flore sont d'autant de pressions ayant une incidence négative sur le marais.

A cela peuvent s'ajouter le processus naturel de boisement qui serait préjudiciable à long terme pour les richesses floristiques et faunistiques. Ainsi que l'abandon des prairies humides privées qui sont souvent difficile d'accès. Par ailleurs, il y a un intérêt écologique directement lié à la préservation de la qualité des eaux des bassins alimentant les ruisseaux du Val du Breuil et de la Source Philippe ainsi que de l'impluvium du marais.

## 7.2. Évaluation des impacts potentiels du PCAET sur les sites Natura 2000

Cette partie a pour objectif d'étudier les impacts potentiels que peuvent présenter les actions du PCAET sur les zones Natura 2000 et d'ainsi prévenir d'éventuels impacts négatifs en les évitant ou en les limitant.

Parmi le panel d'actions prévues dans le PCAET, aucune n'est spatialisée sur ou en proximité du site Natura 2000 sur le territoire et aucune ne prône la labélisation de nouvelles zones de protection.

### **7.3. Synthèse de l'analyse des zones Natura 2000**

Le plan d'actions du PCAET ne comporte a priori aucune action ayant des incidences sur les zones Natura 2000.

Il faut néanmoins souligner les points de vigilance apportés dans la partie « Analyse environnementale du PCAET » sur les incidences du plan d'actions sur la biodiversité et les continuités écologiques. Ces points de vigilance sont ainsi transposables aux zones Natura 2000, car tous les projets d'aménagement, selon leur localisation, peuvent avoir des incidences négatives sur un site, par exemple. Ainsi, l'action 26 « Accompagner la planification énergétique territoriale », l'action 27 « Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables » et l'action 32 « Développer le réseau cyclable sur le territoire de Flers Agglo » qui pourraient, selon le détail de leur réalisation, avoir des incidences négatives sur le site Natura 2000.

**L'évaluation des incidences Natura 2000 sera démontrée de manière plus fine, à l'échelle de chaque projet, et l'absence d'impacts sera justifiée.**

Il faut également souligner l'importance de l'action 9 « Améliorer la biodiversité du territoire », prévoyant la mise en place d'une diversité d'actions tels que la lutte contre les espèces invasives, l'identification de nouvelles zones humides à fort enjeu à préserver et restaurer, la plantation d'espaces boisés adaptés au changement climatique ainsi que des campagnes de sensibilisation. Tout cela permettra ultimement de favoriser la biodiversité sur le territoire et la résilience des milieux naturels.

## 8. Mesures envisagées pour « Éviter, Réduire et si possible Compenser » les conséquences dommageables du PCAET

Les impacts d'un projet, d'un plan ou d'un programme sur l'environnement peuvent se traduire par une dégradation de la qualité environnementale. La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Des recommandations auront été proposées pour chaque action lorsque jugé opportun. Néanmoins, le prisme stratégique et l'échelle de planification territoriale du PCAET ne permet de préciser spécifiquement à chaque action les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation qui seront à intégrer lors de la mise en œuvre de l'action.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif de manière générale, et par thématique, les recommandations allant dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET :

### PROPOSITIONS DE MESURES DE REDUCTION ET RECOMMANDATIONS COMPLEMENTAIRES

<p><b>Actions en lien avec le Bâtiment et l'Aménagement ou l'Urbanisme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter à aller plus loin que la rénovation classique, en intégrant le critère de rénovation BBC</li> <li>- Orienter, lorsque cela est possible, les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des travaux de rénovation</li> <li>- Associer les directions concernées, pour apporter un regard sur la performance énergétique et écologique, et sur les impacts sur la biodiversité et les habitats naturels</li> <li>-Prendre des dispositions pour réduire l'impact environnemental des déchets liés aux chantiers</li> </ul>
<p><b>Actions en lien avec les énergies renouvelables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer les directions, pour apporter un regard sur l'impact des installations sur la biodiversité, les habitats naturels, les paysages, les nuisances et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire</li> <li>- Éviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols en privilégiant l'installation des outils de production sur le bâti ou sur des espaces déjà imperméabilisés</li> <li>- Valoriser et donner de la visibilité aux acteurs engagés et s'étant lancés dans des démarches collectives de transition et/ou des démarches RSE exemplaires (agissant sur les 3 piliers du développement durable)</li> </ul>
<p><b>Actions en lien avec la</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticiper les risques sanitaires liés à la végétalisation des espaces</li> </ul>

<p><b>biodiversité et les milieux naturels</b></p>	
<p><b>Actions en lien avec la mobilité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse faune-flore et zone humide préalable aux projets (en cas d'aménagement de voie cyclable par exemple).</li> <li>- Orienter les choix de revêtement des aménagements de voies cyclables vers des matériaux perméables</li> </ul>
<p><b>Actions en lien avec le changement des pratiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir des formations à l'éco conduite des conducteurs, ainsi qu'aux mobilités actives pour diminuer les pollutions de l'air</li> <li>- Agir sur le changement de comportement des usagers des bâtiments publics, pour augmenter l'effet de diminution des consommations énergétiques (efficacité et sobriété)</li> <li>- Sensibiliser les usagers des bâtiments à l'adaptation de l'usage des bâtiments pour une meilleure efficacité de l'action (affichage, animation/démonstration ; intégration dans les conventions d'usage des bâtiments des écoconditions sur le bon usage des bâtiments)</li> <li>- Sensibiliser / orienter sur les choix de construction vers des matériaux sains et biosourcés (agro matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)</li> <li>-Sensibiliser aux bienfaits environnementaux et de santé du changement de pratiques alimentaires afin de consommer des aliments locaux, de saison, issus de l'agriculture biologique</li> </ul>

## 9. Dispositif de suivi et indicateurs du PCAET

Comme toute démarche planifiée visant à l'amélioration continue, le PCAET nécessite une évaluation pendant les différentes phases de sa mise en œuvre. Ainsi, plusieurs indicateurs ont été définis afin de pouvoir suivre l'évolution du plan et s'assurer que la trajectoire est la bonne pour atteindre l'objectif fixé.

Toute la difficulté des démarches d'évaluation consiste à ne pas confondre l'observation, le suivi, et l'évaluation qui ont tous les trois des objectifs et rendus différents :

- **L'observation** consiste à connaître l'évolution socio-économique et environnementale du territoire. Il s'agit de produire un état des lieux des données à différents moments, permettant de saisir les enjeux du territoire ;
- **Le suivi** est la mesure de l'état d'avancement des réalisations et des résultats du PCAET, en flux tendu, c'est le recueil régulier d'informations et la vérification à intervalles rapprochés des progrès réalisés sur le court terme ;
- **L'évaluation** permet de connaître, mesurer, comprendre, apprécier/juger, débattre, réorienter, décider et mieux agir. Il s'agit dans ce cas d'émettre des réponses à des questions, des avis et des préconisations afin d'améliorer la démarche de PCAET.

Afin de permettre l'évaluation globale (Observation + suivi + évaluation) du PCAET de la Communauté d'agglomération de Flers Agglo, des indicateurs sont définis directement dans le plan d'action, permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'action et de mesurer l'impact de l'action.

Enfin, suite à la réalisation de l'évaluation environnementale, des indicateurs complémentaires ont été ajoutés :

<b>Thématiques environnementales</b>	<b>Indicateurs</b>
<i>Eau et ressources naturelles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État écologique et chimique des masses d'eau/cours d'eau</li> <li>- Évolution du niveau des nappes d'eau souterraine</li> </ul>
<i>Développement des EnR&amp;R</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation énergétique des ménages ayant souscrit à l'offre d'achat groupé</li> </ul>
<i>Rénovation énergétique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bâtiments répondant au critère BBC</li> <li>- Budget alloué aux accompagnements financier de rénovation thermique</li> </ul>
<i>Aménagement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget alloué aux aides financières pour soutenir le développement économique du territoire dans une perspective de transition écologique et énergétique</li> </ul>

<b>Thématiques environnementales</b>	<b>Indicateurs</b>
<i>Pollutions et nuisances</i>	- Identifier les espèces envahissantes et allergisantes au sein des nouveaux espaces végétalisés
	- Suivi des déchets produits lors des éco-événements (kg)

## 10. Suivi du PCAET envisagé par la collectivité

Le suivi du PCAET sera effectué annuellement par l'information des indicateurs de suivi, par les porteurs de projets de chaque action. Le Comité de Pilotage du PCAET se réunira pour prendre connaissance de l'état d'avancement de celui-ci et proposer de modifier la priorisation des actions, et de veiller aux moyens déployés pour la mise en œuvre du PCAET.

Le PCAET fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours (2028 / N+3) et en 2031, comme prévu par la législation en vigueur.

Le plan Climat Air Energie Territoriale de Flers Agglo est se compose des 6 documents suivants :

TOME 0 – SYNTHÈSE DU PCAET

TOME 1 – DIAGNOSTIC

TOME 2 - CONCERTATION - PROSPECTIVE – STRATÉGIE

TOME 3 – PLAN D’ACTIONS

TOME 4 – ÉTAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT (EIE)

**TOME 5 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (EES)**

TOME 6 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L’EES

CADRE DE DEPOT RÉGLEMENTAIRE

*(L’élément en gras est celui objet du présent document)*

L’ensemble des documents est téléchargeable sur le site internet de Flers Agglo à l’adresse : [www.flers-agglo.fr](http://www.flers-agglo.fr)

© Flers Agglo

L’ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de Flers Agglo. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l’objet d’une demande écrite aux autorités compétentes au sein de Flers Agglo.



41 rue de la Boule 61103 Flers

Standard: 02 33 64 66 00

[www.flers-agglo.fr](http://www.flers-agglo.fr)

Publié par Flers Agglo, juin 2025.

Étude réalisée par

**CARBONE CONSULTING**  
L'environnement source d'innovation et compétitivité

**albea**  
building up your resilience